



*Evaluation à mi-parcours*

# Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

*Une autre vie s'invente ici*



Parc  
naturel  
régional  
du Golfe  
du Morbihan  
Park ar Mor Bihan

# Sommaire

## Édito | p.3

## Territoire et caractéristiques du PNR du Golfe du Morbihan | p.4

## Introduction : la démarche d'évaluation à mi-parcours | p.6

P. 6

### 01. Contexte de l'évaluation

P. 7

### 02. Évaluation de la mise en œuvre de la charte à mi-parcours

P. 8

### 03. Méthodologie mise en œuvre

## Analyse fonctionnelle | p.10

P. 10

### 01. Analyse de la gouvernance

LE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DU SYNDICAT MIXTE

LA PLACE DU PARC DANS LA GOUVERNANCE TERRITORIALE

P. 24

### 03. Analyse des moyens humains

P. 27

### 04. La communication

LES OUTILS NUMÉRIQUES

LES RÉSEAUX SOCIAUX

LE MAGAZINE ET AUTRES PUBLICATIONS DU PARC

LES EXPOSITIONS

L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION À DES ÉVÈNEMENTS

LES AUTRES ACTIONS DE DIFFUSION

P. 30

### 05. La plus-value du PNR

P. 18

### 02. Analyse budgétaire

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

ANALYSE DES DÉPENSES

ANALYSE DES RECETTES

MISE EN ÉVIDENCE DE L'EFFET LEVIER GÉNÉRÉ PAR LE PARC

## Analyse de la mise en œuvre de la Charte | p.32

P. 34

**Mesure 07.** Préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels

P. 36

**Mesure 13.** Veiller à des pratiques non polluantes, en chaîne, sur l'ensemble du bassin versant de la source au milieu récepteur

P. 38

**Mesure 15.** Préserver les structures paysagères du territoire

P. 40

**Mesure 18.** Préserver et valoriser les patrimoines culturels en réaffirmant l'identité du territoire

P. 42

**Mesure 20.** Inscrire le développement durable en stratégie pour le territoire

P. 44

**Mesure 21.** Contribuer à un aménagement cohérent du territoire préservant le climat

P. 46

**Mesure 22.** Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire

P. 48

**Mesure 27.** Accompagner les activités primaires pour un respect des équilibres naturels et un aménagement cohérent du territoire

P. 50

**Mesure 28.** Promouvoir une démarche de tourisme durable exemplaire

P. 52

**Mesure 32.** Stimuler, mener et relayer des actions de sensibilisation

## Conclusion | p.54

# « Édito

Six années d'action, c'est un cap pour le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. Classé cinquantième Parc en 2014, il se situe à mi-parcours de la Charte qui établit sa feuille de route pour une durée de quinze ans. Elle fixe en cela un certain nombre d'objectifs à atteindre jusqu'en 2029, avec l'ambition de préserver et de valoriser ce territoire d'exception.

Cette étape nous permet de faire un premier bilan des actions réalisées ou engagées au cours de cette première étape et d'identifier les réussites et les difficultés rencontrées afin de mieux nous organiser et animer les programmes d'action pour cette seconde partie de Charte.

En cela, l'évaluation à mi-parcours doit permettre de rendre plus lisible l'action du Parc et celle de ses partenaires. En effet, il convient de rappeler ici que la Charte et les engagements qu'elle porte ne sont pas exclusivement du ressort du Parc mais concerne bien l'ensemble de ses signataires : l'Etat, la Région Bretagne, le Département du Morbihan, les intercommunalités de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne et enfin les trente-trois communes.

Dans ce contexte, l'évaluation doit être un exercice partagé et je voudrais remercier ici l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce premier exercice, notamment les membres de la commission « Evaluation » du Parc présidée par Anne Gallo, les référents techniques des structures signataires réunies, le Conseil Scientifique, présidé par Jean-Eude Beuret pour son appui méthodologique, le Conseil des Associations et enfin les maires et élus qui se sont investis dans cette démarche. La crise sanitaire a particulièrement limité les temps de rencontre et d'échanges, si important dans une démarche collective. Pour autant, cette démarche d'évaluation aura, je l'espère, permis à tous de mieux se réapproprier la Charte et ses engagements et de s'entendre sur les priorités communes à fixer pour les six prochaines années.

L'enjeu est important car, avec l'évolution du cadre réglementaire et les nouvelles compétences des communautés d'agglomération et des communautés de communes, le renforcement du lien entre le Parc et ses partenaires est plus que jamais nécessaire pour mener à bien les engagements qui nous permettront de répondre au mieux aux urgences environnementales, sociales et climatiques.

Je suis convaincu que cette évaluation y contribuera.

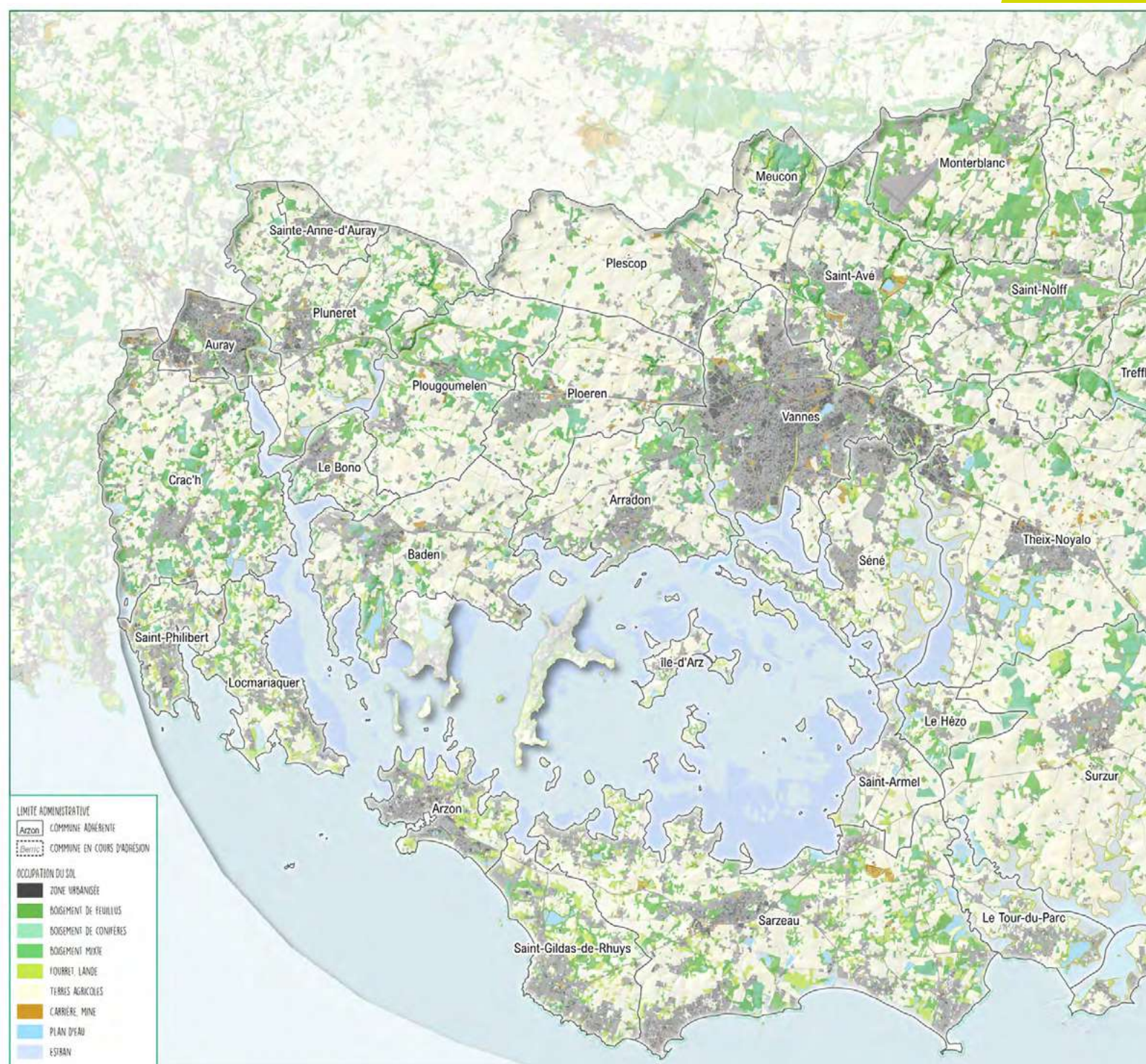
*David Lappartient*

Président du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan

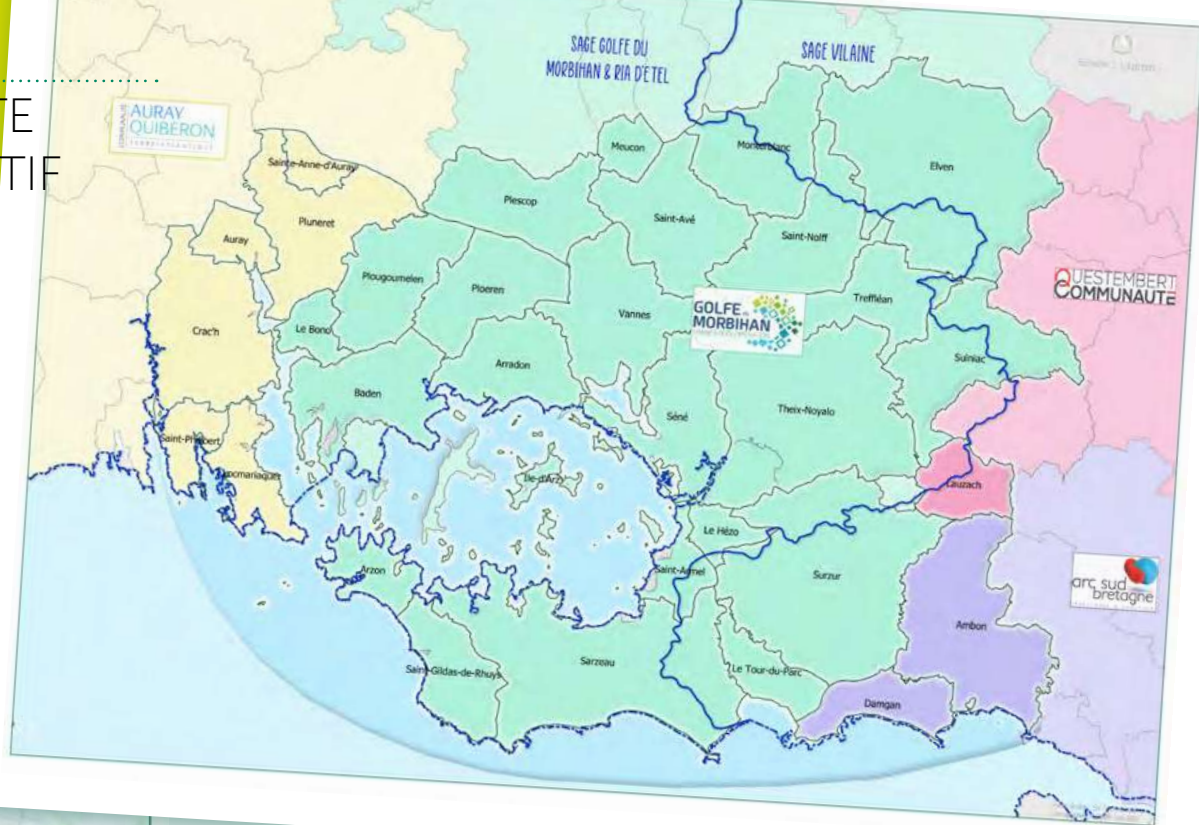


# Territoire et caractéristiques du PNR du Golfe du Morbihan



## LE TERRITOIRE







# LE CONTEXTE ADMINISTRATIF



## LÉGENDE

-  PÉRIMÈTRE DES SAGE
-  COMMUNES CLASSÉES OU EN COURS

### Établissement public de coopération territoriale

-  CC. ARC SUD BERTAGNE
-  CC. AUBRAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE
-  CA. GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION
-  CC. QUESTEMBERT COMMUNAUTE

## LES CARACTÉRISTIQUES



**584 km**  
de linéaire côtier



**5 400 km**  
de linéaire bocager



1 Parc de **64 200 ha**



**56 îles ou îlots** nommés  
dont Ilur gérée par le Parc



50<sup>ème</sup> Parc créé  
en **2014**



**33 communes,**  
**186 965 habitants**



**4 intercommunalités**  
Golfe du Morbihan, Vannes Agglomération,  
Auray-Quiberon-Terre Atlantique,  
Arc Sud Bretagne, Questembert Communauté



**1 Région :** Bretagne,  
**1 Département :** Morbihan

# Introduction : la démarche d'évaluation à mi-parcours

## 01. CONTEXTE DE L'ÉVALUATION

Conscient des richesses et des tensions présentes sur leur territoire, les collectivités se sont organisées, dès 1994, au sein d'un Syndicat Intercommunal d'Aménagement, afin de se fédérer autour d'une vision à long terme pour un développement qualitatif du Golfe du Morbihan, intégrant ses spécificités paysagères et patrimoniales. La concertation autour de ce projet de territoire, appelée « démarche Golfe du Morbihan », s'est progressivement élargie aux acteurs locaux dans leur diversité, pour finalement aboutir à la création du Parc Naturel Régional (PNR) du Golfe du Morbihan en 2014. Le classement du PNR, d'une durée initiale de 12 ans, a été prolongé à 15 ans, portant ainsi sa validité jusqu'en 2029.

Le projet de territoire pour le Golfe du Morbihan, signé par le Syndicat Mixte du Parc, la Région, le Département, les quatre EPCI et les 31 communes membres en 2014 est traduit dans la Charte du PNR « Horizon 2029 ». Les orientations et objectifs de la Charte se structurent autour des trois axes et huit orientations suivants :

- **Axe 1 – Faire des patrimoines, un atout pour le « Golfe du Morbihan ».**
  - Orientation 1 – Préserver, sauvegarder et améliorer la biodiversité du territoire
  - Orientation 2 – Préserver l'eau, patrimoine universel
  - Orientation 3 – Valoriser la qualité des paysages du "Golfe du Morbihan"
  - Orientation 4 - Contribuer à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel du "Golfe du Morbihan"
- **Axe 2 – Assurer pour le « Golfe du Morbihan » un développement durable et soutenable**
  - Orientation 5 - Assurer un développement et un aménagement durables du "Golfe du Morbihan"
  - Orientation 6 – Assurer une gestion économe de l'espace
- **Axe 3 – Mettre l'homme au cœur du projet de territoire « Golfe du Morbihan »**
  - Orientation 7 – Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres
  - Orientation 8 - Développer "l'Ecole du Parc" ouverte sur le monde

Le Syndicat de gestion du Parc a décliné cette charte et ses orientations en deux programmes d'actions triennaux qui se sont succédés sur la période 2015-2017 puis 2018-2020. Après six années d'actions, l'année 2021 se voit ainsi consacrée à l'évaluation à mi-parcours de la Charte, objet du présent rapport.

En application des dispositifs réglementaires, notamment du décret n°2012-83 du 24 janvier 2012 et de la circulaire du 4 mai 2012, la Charte intègre au sein de son article 33 la mise en place d'une politique d'évaluation. Cette évaluation s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des partenaires et la mise en place d'un dispositif d'observation incluant une première série d'indicateurs. En 2015, un travail mené par le Syndicat du Parc est venu préciser ce dispositif en l'articulant autour de quinze mesures-phares auxquelles ont été adossées une série de questions évaluatives et d'indicateurs.

Le dispositif d'évaluation repose également sur plusieurs outils de suivi internes au Syndicat du Parc, dont le logiciel EVA, dédié à la saisie et l'analyse des temps, ainsi que son observatoire du territoire et son système d'information géographique. Parallèlement à ces outils, le Syndicat mixte du Parc édite sous forme d'un rapport d'activité le bilan annuel des actions qu'il a menées.





## 02. ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CHARTE À MI-PARCOURS

L'évaluation à mi-parcours s'inscrit dans une démarche partagée, globale et stratégique :

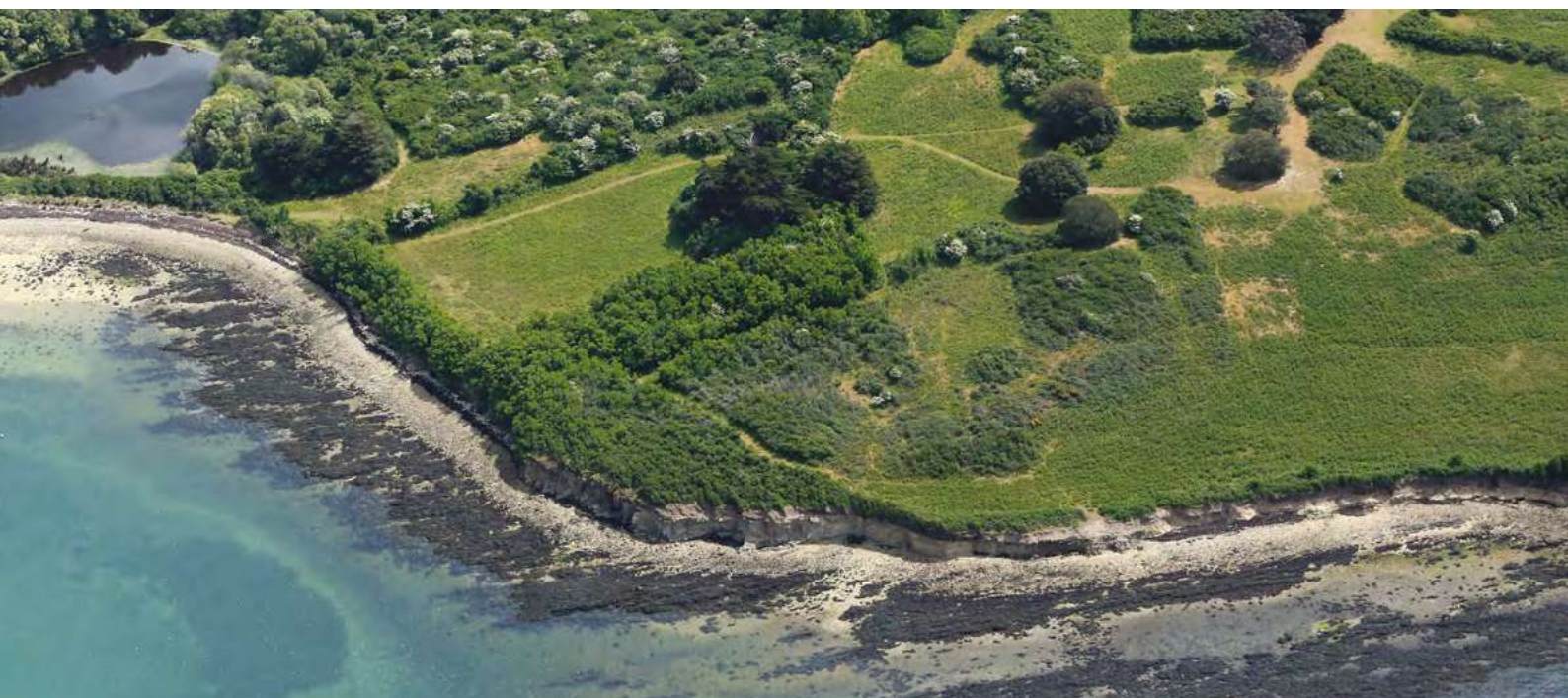
- Partagée : avec les acteurs politiques, et institutionnels afin qu'elle puisse servir à l'amélioration de l'action ;
- Globale : elle n'est pas centrée sur un enjeu particulier et considère le territoire dans son ensemble ;
- Stratégique : elle permet une mise en perspective des bonnes pratiques et des insuffisances du Parc, ainsi que des recommandations pour la fin de mise en œuvre de la Charte.

Elle se distingue du bilan des actions réalisées en cherchant à mettre en exergue les effets propres de la Charte. En effet, comme pour toute action publique, la Charte n'est pas mise en œuvre dans un environnement « clos » et une multitude de facteurs vont influencer les résultats et les effets attendus des actions menées (tendances structurelles d'évolution du territoire, changement climatique, évolution des réglementations et des politiques menées par d'autres acteurs, etc.).

Ceci est d'autant plus vrai pour une Charte de PNR. En effet, le Syndicat du Parc n'a pas de compétence propre mais est en charge de « missions » qui consistent pour une large part à ce que l'action d'autres acteurs

(communes, acteurs socio-professionnels du territoire, usagers, etc.) prenne en compte les objectifs de la charte.

Si les ressources (financières, techniques et humaines) mobilisées et les actions mises en œuvre par le Syndicat du Parc peuvent être cernées de façon assez précises, puisqu'elles dépendent de sa seule responsabilité, les résultats des actions menées relèvent aussi des autres acteurs intervenant sur le territoire et sont ainsi plus difficiles à évaluer avec précision. Les effets ou les impacts s'apprécient quant à eux grâce au recueil de la perception des acteurs du territoire.



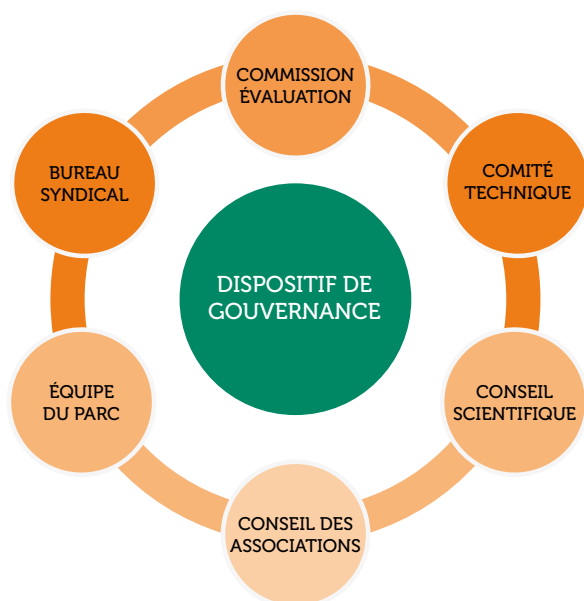
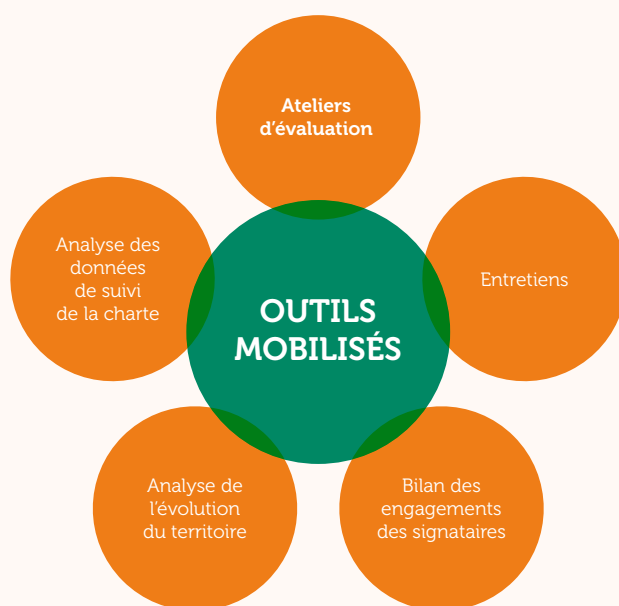
## 03. MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

La méthodologie mise en œuvre a mobilisé :

- o Le dispositif d'évaluation ainsi que les outils de suivi internes au Syndicat du Parc : questions évaluatives, observatoire, indicateurs, comptabilité ;
- o Le bilan des réalisations et des engagements résultants de la mise de la Charte, sur la base :
  - Des bilans d'activités et des auto-évaluations produites par le Syndicat du Parc concernant les programmes d'actions 2015-2017 et 2018-2020 ;
  - Du bilan des engagements produits par les principaux signataires de la Charte (Etat, Conseil régional, Conseil départemental, intercommunalités, communes adhérentes) ;
- o Le recueil et l'analyse des perceptions d'acteurs sur les résultats et les effets de la mise en œuvre de la Charte au travers :
  - Une douzaine d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de signataires de la Charte ;
  - L'organisation de 3 ateliers d'évaluation réalisés conjointement le 8 juillet 2021, auxquels étaient invités les élus, les partenaires et les acteurs du territoire. Ils ont réuni plus d'une trentaine de participants.

L'évaluation s'articule en 2 parties complémentaires :

1. Une analyse fonctionnelle du Parc, portant notamment sur sa gouvernance, ses moyens financiers et humains ;
2. Une analyse de la mise en œuvre de la Charte centrée sur ses mesures phares.



### La gouvernance

L'élaboration de cette évaluation à mi-parcours s'est appuyée sur la mise en œuvre d'un dispositif de gouvernance visant à associer largement les élus et différents partenaires du Parc :

- o La commission évaluation du Parc composée d'élus volontaires du Comité Syndical et renouvelée en 2020 ;
- o Un Comité technique associant des représentants techniques des principales institutions partenaires du Parc (Conseil Régional et Départemental, EPCI et DREAL) ;
- o Le Conseil Scientifique du Parc, qui a notamment joué un rôle d'appui méthodologique dans la définition de la démarche ;
- o Le Conseil des Associations, mobilisé lors des ateliers participatifs sur les réponses aux questions évaluatives ;
- o L'équipe technique du Parc ;
- o Le Bureau Syndical en tant qu'instance de pilotage et de validation.

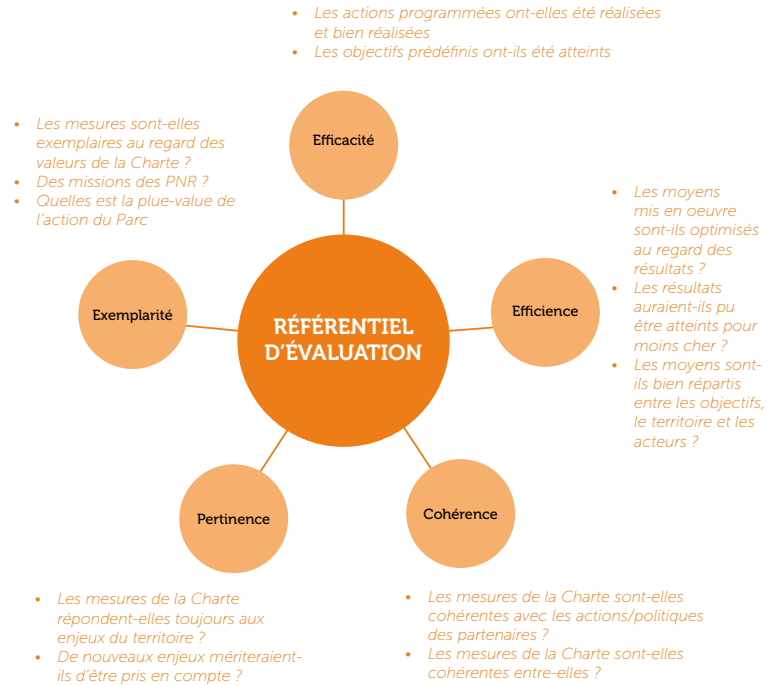


## Les étapes de l'évaluation

L'évaluation de la Charte s'est déroulée en trois temps :

- Un premier temps a été dédié au lancement de la démarche d'évaluation de la Charte à mi-parcours et à la validation des principes de l'évaluation : définition de ses principes et de ses objectifs, établissement du référentiel d'évaluation et des outils mobilisés, calendrier de travail. Le référentiel d'évaluation, représenté par le schéma ci-contre, se compose de l'ensemble des questions qui doivent guider l'évaluation afin d'apporter des réponses aux différentes dimensions associées à l'évaluation des politiques publiques. Ces principes ont été validés successivement par la commission évaluation puis le Comité technique.
- Un second temps a ensuite été consacré à la conduite de l'évaluation. Il a mobilisé les dispositifs et outils évoqués précédemment, avec un temps fort participatif lors des ateliers du 8 juillet 2021. Ces ateliers ont réuni les membres des différentes instances mobilisées lors de cette évaluation ainsi que l'ensemble des partenaires du Parc. La matinée a été consacrée à l'évaluation des mesures phares de la Charte en croisant les actions emblématiques, la caractérisation de l'évolution du territoire, l'évaluation de l'efficacité des moyens mobilisés permettant ainsi d'établir un bilan général pour chaque mesure. L'après-midi a été consacré à l'analyse fonctionnelle au travers d'une série de questions transversales portant sur l'efficacité des moyens utilisés, la gouvernance, la plus-value du Parc et enfin une approche prospective au travers de la formulation des enjeux pour la seconde moitié de mise en œuvre de la charte.

- Un dernier temps a porté sur le partage des résultats et leur validation. Des amendements ont pu être apportés par la sollicitation successive de la commission Evaluation, du comité technique et enfin du Bureau du Parc.



### DÉROULÉ DE L'ÉTUDE :

	2021						2022				
	MAI	JUIN	JUIL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	JANV.	FÉV.	MARS
FORMALISATION DE LA DÉMARCHE ET DU RÉFÉRENTIEL D'ÉVALUATION Commission évaluation   05/05/2021 Comité technique   25/05/2021											
COLLECTE DES DONNÉES ET ENTRETIENS (PRÉPARATION DE LA COLLECTE, ENTRETIENS)											
ATELIERS PARTICIPATIFS 08/07/2021											
ANALYSE CROISÉES DES DONNÉES COLLECTÉES ET FORMALISATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION											
RESTITUTIONS ET AJUSTEMENTS DU RAPPORT Conseil scientifique   13/12/2021 Commission évaluation   04/01/2022 Équipe du Parc   17/01/2022 Bureau syndical   18/01/2022 Comité technique   03/03/2022											

# Analyse fonctionnelle

## 01. ANALYSE DE LA GOUVERNANCE

### Le fonctionnement des institutions du Syndicat Mixte

Structuré sous la forme d'un Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion, le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan est animé au niveau politique par ses collectivités adhérentes :

- o La Région Bretagne ;
- o Le Département du Morbihan ;
- o Les 33 communes classées ou partiellement classées ;
- o Les 4 intercommunalités d'appartenance des communes classées : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray-Quiberon-Terre Atlantique, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté.

En plus de ces collectivités membres du Syndicat Mixte, soulignons le rôle important joué par l'Etat qui valide le classement de Parc naturel régional et intervient en tant que financeur.

La gouvernance du Syndicat Mixte est organisée au travers des instances d'élus et de partenaires suivantes :

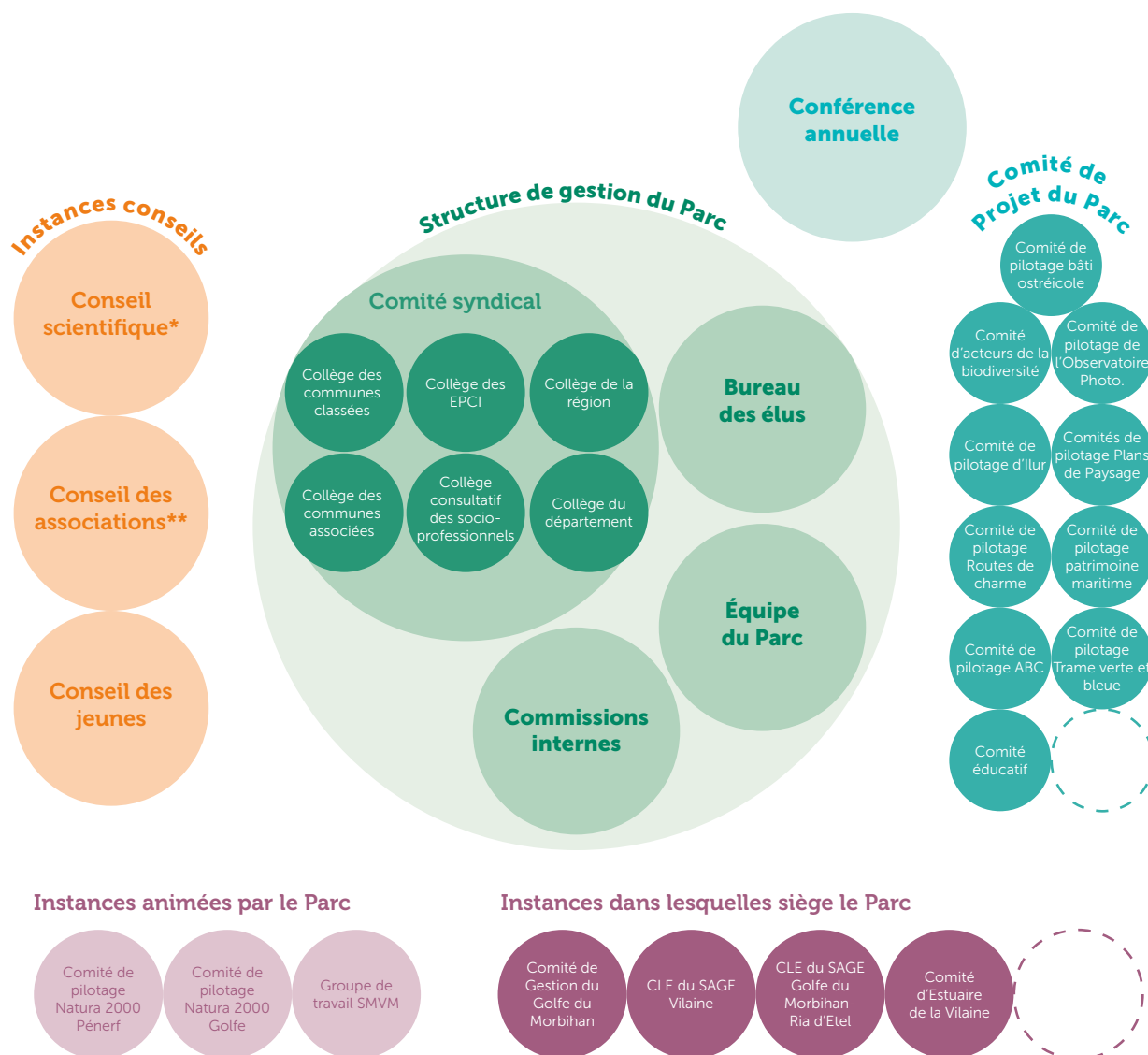


Figure 1 : Schéma de synthèse de la gouvernance du Parc - Source : PNR Golfe du Morbihan, Rapport d'activité 2020



## Les instances décisionnelles

### LE COMITÉ SYNDICAL

Organe délibérant du syndicat mixte, le Comité syndical se compose des membres délibératifs, des représentants des collectivités adhérentes et de membres non-délibératifs. Il se réunit 3 à 4 fois par an. Ces membres sont organisés comme suit en collèges :

- Le collège de la Région Bretagne composé de 4 délégués ;
- Le collège du Département du Morbihan composé également de 4 délégués ;
- Le collège des Intercommunalités du Parc composé de 7 délégués ;
- Le collège des Communes du Parc composé de 34 délégués (regroupant communes classées et communes associées) ;
- A cela s'ajoute le collège consultatif des socio-professionnels regroupant les différentes Chambres consulaires : Chambre d'agriculture du Morbihan, Chambre de Commerce et de l'industrie du Morbihan, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Morbihan, Comité départemental des Pêches et des Elevages, Comité régional de la conchyliculture de Bretagne Sud, représentées chacune par un délégué (5 au total).

Le taux de participation relativement constant d'environ 60 % (or éventuels pouvoirs) est suffisant pour atteindre le Quorum et garantir le fonctionnement de l'institution. Les principales fonctions du Comité syndical étant de délibérer sur le volet budgétaire et les créations de postes, des focus thématiques sur l'action conduite par le Parc sont également régulièrement organisés afin d'acculturer les élus à l'action conduite par le Parc.

Il est à noter le renouvellement important des membres du Comité Syndical à l'occasion des élections municipales en 2019 avec le départ de membres 'historiques' ayant participé à la création du Parc et l'arrivée de nouveaux élus.

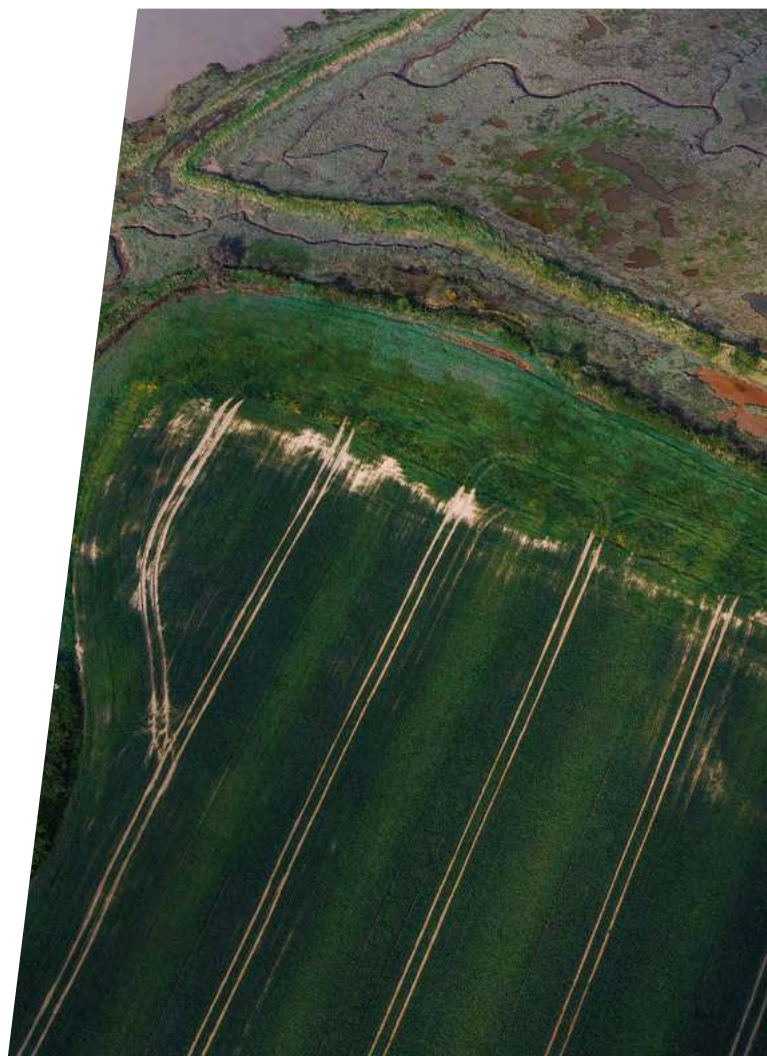
Concernant plus particulièrement le collège consultatif des socio-professionnels, son mauvais fonctionnement a été noté par plusieurs acteurs interrogés au cours de cette évaluation ainsi que lors des ateliers évaluatifs de juillet 2021. Ce déficit de participation peut être lié au caractère peu opérationnel du Comité Syndical (instance très administrative) qui ne suscite pas l'intérêt de ce public. On pourra également noter l'absence de la presse pourtant systématiquement conviée.

### LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau est composé de 12 membres, dont le Président du Parc et 4 Vice-Présidents, élus par le Comité syndical en son sein. Instance de débat et de préparation des décisions, il assure la continuité politique, délibérant des affaires courantes sur délégation du Comité syndical.

Il se réunit entre 10 et 11 fois par an, soit près d'une fois par mois, un rythme qui illustre le dynamisme de cette instance et l'investissement de ses élus. Il a ainsi été fait le choix de déléguer tout ce qui était juridiquement possible du Comité Syndical au Bureau, faisant de ce dernier la véritable instance des discussions stratégiques, de définitions des orientations et de formulation des avis.

La contrepartie de cette organisation se ressent néanmoins sur le fonctionnement du Comité Syndical qui prend peu de décisions et peine à affirmer son rôle et à susciter l'intérêt des délégués du Parc. Ce mode de fonctionnement a pour conséquence un investissement plus inégal des délégués ne siégeant qu'au Comité Syndical et des difficultés pour s'approprier et porter le projet du Parc inscrit dans la Charte et décliné en programmes d'actions.



## Les instances de travail

Au-delà de ces deux instances décisionnelles, les politiques et actions conduites par le Parc sont animées au sein d'instances spécifiques, dont le rôle est également de faire remonter des propositions aux organes délibératifs :

### LES COMMISSIONS INTERNES :

Elles sont constituées d'élus siégeant au Comité syndical et sont présidées et vice-présidées par un membre du Bureau. Ces commissions thématiques sont au nombre de 5, couvrant chacune un champ thématique :

- **La Commission Urbanisme et aménagement.** Elle s'est réunie en moyenne 4 fois par an (seulement une fois en 2020 du fait du contexte sanitaire). Son rôle est de donner un avis sur les révisions de documents de planification (Plans locaux d'Urbanisme, Schémas de Cohérence Territoriale) ainsi que sur divers projets d'aménagement. Dans ce cadre, la commission reçoit le pétitionnaire afin d'échanger sur le projet en question, la commission analyse ensuite le projet au regard des orientations et mesures de la Charte pour formuler son avis. Ce mode de fonctionnement est jugé bénéfique tant au regard du suivi des projets qui voient le jour sur le territoire que de l'interaction que cette commission permet entre les acteurs du territoire et le Parc ;
- **La Commission Communication.** Elle se réunit deux à trois par an pour préparer notamment la ligne éditoriale du magazine et proposer des axes stratégiques de communication ;
- **La Commission Evaluation / suivi,** s'est uniquement réunie en 2015 et 2016 avant de se réunir à nouveau en 2021, dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours ;
- **La Commission Marque Parc et valorisation économique,** se réunit pour chaque marquage, en moyenne 3 fois par an ;
- **La Commission Biodiversité** a été créée en octobre 2020, elle suit les actions du Parc en faveur de la biodiversité du territoire.



Ces commissions permettent aux élus de participer concrètement aux pilotages et suivis des actions. A noter le lien étroit entre ces commissions et les pôles dédiés au niveau de l'équipe favorisant les échanges entre élus et chargés de mission.

A contrario, certaines orientations ne sont pas couvertes par une commission dédiée telle que 'Mer et littoral', 'Patrimoines culturels', 'Climat et énergie'... L'animation de telle commission apporterait un réel bénéfice en termes d'appui politique au regard de l'appropriation des actions menées.

### LES COMITÉS DE PILOTAGE OU GROUPES PROJET :

Rattachés aux projets et actions développés dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte du Parc, ils réunissent des élus et acteurs du territoire impliqués sur ces sujets et sont présidés par un élu du Bureau. Le nombre de ces comités a évolué en fonction des projets conduits par le Parc (entre 6 et 10 comités de pilotage sur la période 2015-2020). Chaque comité de pilotage se réunit en moyenne une à deux fois par an mais parfois plus selon les besoins. Parmi ces groupes de travail, on peut notamment citer :

- le comité d'acteurs en charge du suivi du Contrat de bassin versant de la Rivière de Pénerf,
- le comité de pilotage Plan de Paysage en charge de l'élaboration des Plans de Paysage, pour lesquels le Parc a été lauréat d'un appel à projet du Ministère de l'Écologie
- le Comité de pilotage d'Ilur qui assure le suivi de la gestion de l'île d'Ilur, dont le Parc est gestionnaire pour le compte du Conservatoire du Littoral, propriétaire de l'île.
- le Comité éducatif, créé à l'occasion de la signature en décembre 2020 d'une charte d'éducation au développement durable avec l'Education nationale

L'existence de ces différents comités de pilotage permet, outre le suivi des actions, de garantir l'implication des acteurs mobilisés dans la durée.

Comme pour le Bureau, on peut souligner le bon investissement des élus et des acteurs au sein de ces commissions et comités de pilotage, motivés par les missions concrètes et l'opérationnalité de leur participation.

## Les instances consultatives

Cette organisation est complétée par deux instances réunissant des acteurs diversifiés du territoire et permettant de multiplier et diversifier les apports :

### LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

Il se compose de 22 membres issus de diverses universités et laboratoires ayant des liens avec le territoire. Couvrant des disciplines variées, le Conseil Scientifique est saisi par le Bureau ou le Comité Syndical pour apporter un avis sur des sujets sensibles ou innovants. Si les sujets d'intervention du Conseil scientifique peuvent se révéler très techniques, il rend également des avis collégiaux (présentés par le Président du Conseil Scientifique en Bureau) sur des sujets à enjeu pour le territoire afin de montrer l'intérêt stratégique à se positionner sur ces sujets. Outre ces avis, le Conseil scientifique publie également des notes sur divers travaux de recherche engagés sur le territoire. Ces notes sont compilées au sein de Cahiers scientifiques mis à disposition des élus, acteurs et habitants du territoire, permettant ainsi de créer du lien avec le monde scientifique.

Cette instance permet également de renforcer les liens du Parc avec les laboratoires de recherche de rattachement des membres du Conseil Scientifique, participant ainsi à la concrétisation de la mission de recherche et d'expérimentation portée par le PNR.

### LE CONSEIL DES ASSOCIATIONS

Ce conseil est composé de 36 associations ou fédérations d'associations retenues par le Bureau dans un souci de représentativité géographique et de champs d'intervention thématiques (culture et patrimoine, éducation au développement durable, environnement, sports et loisirs de plein air et nautisme). Il a pour mission de renforcer le lien du Parc avec les associations du territoire. C'est notamment au sein de cette instance que le Parc et les associations se retrouvent pour organiser des temps forts sur le territoire et engager des collaborations sur diverses initiatives et actions. L'animation du Conseil est un soutien au dynamisme associatif du territoire. Les liens entre le Conseil et les instances politiques du Parc sont cependant plus ténus qu'avec le Conseil Scientifique. Ils se résument essentiellement à la présence du Président et du Chargé de mission Ecole du Parc et communication lors des réunions. Des représentants du Conseil ont cependant été reçus en 2019, dans le cadre d'un Bureau des élus, pour échanger sur la manière de saisir les instances politiques pour une meilleure circulation de l'information et une meilleure implication dans les actions du Parc.

Il a été souligné lors des ateliers un manque de retour et, de fait, une méconnaissance de l'action de ce Conseil auprès des autres élus, que ce soit en Bureau ou encore davantage en Comité Syndical. Le Conseil est pourtant très régulièrement associé à des ateliers portés par le Parc et intéressant ses membres. A titre d'exemple, on peut citer des ateliers sur la valorisation du patrimoine maritime bâti ou le projet « Une seule santé ». Rappelons enfin que le Conseil a produit deux plaquettes concernant les randonnées douces, mises en forme par le Parc, et qu'il fait l'objet d'un article dans chaque magazine du Parc "Autour du Golfe". Enfin, il est systématiquement informé des actions présentant un caractère participatif, à titre de relai ou d'invitation à participer.

L'une des difficultés identifiées dans le fonctionnement du Conseil est qu'il ne met pas en pratique un règlement de fonctionnement qu'il a pourtant défini. Il est prévu des réunions régulières et un fonctionnement en collèges, à son initiative. Mais force est de constater que, sans relance de la part des agents du Parc, le Conseil peine à s'auto-animer.



Un troisième conseil, le **Conseil des jeunes** a été expérimenté entre 2019 et 2020 avec la désignation d'éco-délégués au sein des 4 lycées du territoire. Néanmoins, en raison notamment de la crise sanitaire, il s'est avéré très difficile de réunir ce conseil et le choix a été fait de mettre cette instance en sommeil pour en redéfinir de nouveaux contours plus adaptés aux demandes des jeunes.

Si la gouvernance du Parc peut souffrir d'une certaine segmentation, conduisant à une méconnaissance de l'action entreprise dans les différentes instances, particulièrement pour le Conseil des Associations, le Parc organise, au travers de la **Conférence annuelle**, un temps de partage réunissant les différents partenaires du Parc (plus d'une centaine de participants à chaque édition). La Conférence annuelle est l'occasion de présenter les actions réalisées au cours de l'année écoulée. Elle peut aussi être l'occasion de présentations thématiques spécifiques par des intervenants extérieurs, comme en 2019 avec l'intervention du géographe Romain Lajarge, sur l'apport des PNR à leur territoire en matière de cadre de vie, de biodiversité, d'économie, d'adaptation au changement climatique et de citoyenneté.

## La place du Parc dans la gouvernance territoriale

Au-delà du fonctionnement politique interne du Syndicat Mixte, le Parc est également un acteur à part entière de la gouvernance territoriale du Golfe du Morbihan. A ce titre plusieurs éléments peuvent être mis en lumière afin de comprendre les forces et faiblesses de ce fonctionnement territorial :

### L'identification du Parc dans la gouvernance territoriale sur certains sujets, comme le volet maritime

En plus de la mise en place en interne d'instances associant les acteurs du territoire, le Parc participe également à un certain nombre de comités externes, démontrant sa bonne implication dans les réseaux et politiques publiques territoriales.

Il est ainsi très investi au sein des comités suivants :

- le Comité de gestion du Golfe du Morbihan qui a notamment en charge le suivi du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) et pour lequel le Parc a été un acteur important de la révision.
- les comités de pilotage des sites Natura 2000 du Golfe du Morbihan et de la Rivière de Pénerf, pour lequel le Parc est opérateur.

Cette reconnaissance comme acteur légitime sur le volet maritime à l'échelle du Golfe du Morbihan se traduit dans une **convention cadre signée avec le Préfet Maritime de l'Atlantique et le Préfet du Morbihan relative aux actions du Parc sur l'espace maritime et venant affirmer ses missions sur cet espace**. La participation au comité de gestion du Golfe du Morbihan a également permis de créer du lien avec d'autres structures sur le volet de la gestion des milieux naturels fortement liés au milieu maritime, comme l'Office Français pour la Biodiversité (co-animateur des sites Natura 2000 avec le Parc) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (en charge de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage du Golfe du Morbihan), avec qui le Parc co-anime le Comité biodiversité du SMVM.

A l'inverse, la communication semble moins efficiente entre le Parc et la Réserve Naturelle des Marais de Séné, faute d'institutionnalisation de temps d'échange. Cette situation entraîne une moindre visibilité sur les actions de chacun avec un risque de manque de cohérence et de complémentarité de l'action conduite sur ce territoire par les deux parties. Si la transversalité et le partage des rôles doivent être améliorés, le Parc travaille en ce sens avec l'intégration de Bretagne Vivante, association co-gestionnaire de la Réserve, dans le collège des associations du Parc dès sa création en 2016. A ce titre, une convention de partenariat a également été signée entre le Parc et Bretagne vivante lors de la Fête du Parc de 2018.

En lien avec son investissement sur le volet maritime, le Parc a été fortement engagé, dès sa création, sur les politiques de gestion de l'eau, permettant de construire une réflexion intégrant le cycle de l'eau dans son ensemble. Il siège ainsi, représenté par un binôme élu/technicien, dans les Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Golfe du Morbihan - Ria d'Etel (dont le Président



de la CLE est également vice-Président du PNR) et Vilaine, ainsi que dans le Comité d'Estuaire de la Vilaine.

Malgré la mise en œuvre d'une gestion intégrée terre-mer sur le volet aquatique, on constate néanmoins un investissement plus fort du Parc sur la partie littorale de son territoire. Le Parc essaie cependant de rééquilibrer son action comme au travers de la réalisation des Atlas de Biodiversité Communale (ABC) qui ont priorisé les communes rétro-littorales. Ce rééquilibrage doit se poursuivre afin d'assurer une véritable cohérence de l'action à l'échelle du territoire du Parc et continuer à intéresser l'ensemble des communes adhérentes à son projet, d'autant plus que l'intervention du Parc sur la gestion de l'eau se retrouve aujourd'hui très réduite suite à la montée en compétence des intercommunalités sur ce volet.



## Le renforcement de la coordination avec les intercommunalités

Contrairement à ce que l'on peut observer dans d'autres Parcs naturels régionaux, les intercommunalités du territoire sont membres à part entière du Syndicat Mixte de gestion du Parc. Cet élément représente une force pour la mise en œuvre du projet de territoire du Parcs naturels régionaux du Golfe du Morbihan, tant au niveau de la cohérence des politiques publiques portées que de la mutualisation des moyens disponibles pour leur mise en œuvre.

L'enjeu de la coordination du Parc avec les EPCI adhérents est fort et se confronte à différents défis induits notamment par les évolutions institutionnelles de ces dernières années.

Parmi ces évolutions, on peut tout d'abord noter la création au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de la communauté de

communes Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) issue de la fusion de 4 petites communautés de communes, ainsi que la fusion de Vannes Agglomération, Loc'h Communauté et de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys au 1<sup>er</sup> janvier 2017, au sein de la communauté d'agglomération Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération (GMVA).

L'agrandissement de ces périmètres d'EPCI ont pour conséquence de réduire géographiquement la place du PNR au sein de ces nouvelles institutions. Ainsi, si 25 communes sur les 34 que compte GMVA sont membres du PNR, seulement 6 des 24 communes composant AQTA le sont également. Le Parc est également présent de manière très marginale au sein de deux plus petites communautés de communes : Arc Sud Bretagne (2 communes membres sur 12) et Questembert Communauté (1 commune membre sur 13).

L'adhésion partielle, voire même marginale, des communes de ces différents EPCI au PNR peut se

traduire par un intérêt pour le Parc et une implication limitée. Il est ainsi relevé de la part des acteurs interrogés une plus grande implication de GMVA, du fait de la part importante de son territoire intégrée au Parc, et de l'existence de liens de coopération forts avec la Communauté de Communes de la presqu'île de Rhuys qui a fusionné dans GMVA.

A l'inverse, les relations sont moins riches avec AQTA qui s'est développée plus récemment en termes d'ingénierie et qui travaille encore à sa structuration interne. Il est néanmoins noté une évolution positive des relations entre la collectivité et le Parc, qui demande à être poursuivie.

L'autre évolution institutionnelle notable est la redistribution des compétences en faveur des EPCI suite à la loi NOTRe (Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015). Ce transfert de compétences dans des domaines aussi variés que l'urbanisme, le développement économique et touristique, la mobilité ou encore la gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations (GEMAPI) a des conséquences directes sur le champ d'actions du Parc.

Cela est particulièrement visible sur le volet aquatique, sur lequel le Parc s'est particulièrement investi, dès avant sa création officielle à travers les Contrats Territoriaux de Bassin Versant CTBV et Contrat Territorial de Milieux Aquatiques (CTMA) sur Pénerf. Aujourd'hui la prise de compétence GEMAPI par les EPCI limite les capacités du Parc à intervenir sur ces domaines faute de moyens et de légitimité d'intervention. Le risque aujourd'hui est celui d'une perte de continuité de l'action conduite avec une transition vers les EPCI qui s'effectue lentement le temps de l'appropriation de ces sujets et du développement de l'ingénierie associée. L'enjeu sur cette question en particulier est de ne pas perdre les résultats de l'action portée par le Parc depuis de nombreuses années en faisant évoluer son rôle vers celui d'ensemblier et d'animateur, garant d'une cohérence du grand cycle de l'eau (incluant le volet maritime).

Cette réflexion est aussi valable sur d'autres thématiques, telles que la gestion des risques côtiers et l'adaptation aux changements climatiques ou encore le développement d'un tourisme durable. La meilleure connaissance des équipes politiques mais aussi, et peut-être davantage, techniques du Parc et des EPCI, permettrait une amélioration de la collaboration sur l'ensemble de ces sujets, au service toujours de la mise en œuvre d'un projet de territoire pour le Golfe du Morbihan.

Ainsi les besoins exprimés à mi-parcours de cette première charte portent sur la construction de partenariats et d'échanges plus intenses entre le Parc et les intercommunalités. Ils portent sur la redéfinition du positionnement du Parc face à la montée en puissance des EPCI tout en rappelant que les EPCI sont adhérentes au Syndicat du Parc et portent eux aussi la Charte. Le Parc est ainsi reconnu pour sa proximité et sa réactivité auprès des acteurs, son apport d'expertises, son approche transversale à une échelle qui fait sens sur de nombreux sujets, son rôle d'animateur et d'ensemblier, mais aussi sa capacité à porter des actions innovantes et exemplaires. Enfin l'investissement des différents acteurs institutionnels dans la durée apparaît comme une nécessité pour garantir une action d'ampleur et des résultats visibles à l'échelle du territoire.

## L'engagement de tous les partenaires à conforter

Les entretiens réalisés avec les partenaires institutionnels dans le cadre de cette évaluation à mi-parcours ont montré le rôle important du Parc en appui au territoire (mise à disposition d'ingénierie) et dans la mise en œuvre des actions.

Néanmoins, si le Parc apporte un soutien indéniable au territoire et s'il initie de nombreux projets d'ampleur, ses moyens humains et financiers limités ne lui permettent pas de porter seul l'action concourant à l'intégralité des objectifs de la Charte. Le Parc joue davantage un rôle d'initiateur voire d'agrégateur de projets (comme dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte, où le Parc a permis d'accompagner de nombreux projets d'économie d'énergie) en coordination avec les collectivités membres qui doivent prendre le relai localement.

Du côté du lien avec les communes, le Parc semble avoir franchi une première étape d'acceptation qui n'était pas forcément acquise au moment de sa création. Pour rappel, en conflit sur le sujet de la consommation foncière et de l'urbanisme notamment, certaines communes intégrées au périmètre d'étude n'avaient finalement pas rejoint le Parc. Plusieurs ont depuis changé d'avis et adhéré, preuve de la reconnaissance de sa valeur ajoutée. L'appropriation du projet du Parc et la participation à sa concrétisation constituent à présent une seconde marche qui n'a pas été franchie par toutes les communes. Certaines (notamment des communes du littoral ou engagées auprès du Parc depuis sa préfiguration) semblent ainsi beaucoup plus dans l'initiative que d'autres qui agissent davantage avec l'impulsion du Parc, voire sont aujourd'hui plus en retrait. L'intérêt pour le Parc doit ainsi se traduire par l'appropriation du projet porté par la Charte et sa mise en action pour toutes les communes et les EPCI.

Le renforcement de l'engagement aux côtés du Parc concerne plus largement l'ensemble des partenaires institutionnels et notamment la Région Bretagne et le Conseil Départemental du Morbihan. La jeunesse du Parc et l'opposition initiale du Conseil Départemental à la création du Parc se traduisent aujourd'hui par des cotisations statutaires inférieures à celles des autres Parcs. Au-delà de cet aspect purement financier, l'intégration de la Charte et la participation de ces institutions à sa mise en œuvre est également un enjeu important, qui passera, comme pour les intercommunalités, par le renforcement des relations entre les institutions tant d'un point de vue politique que technique.





## 02. ANALYSE BUDGÉTAIRE

### Présentation générale du budget

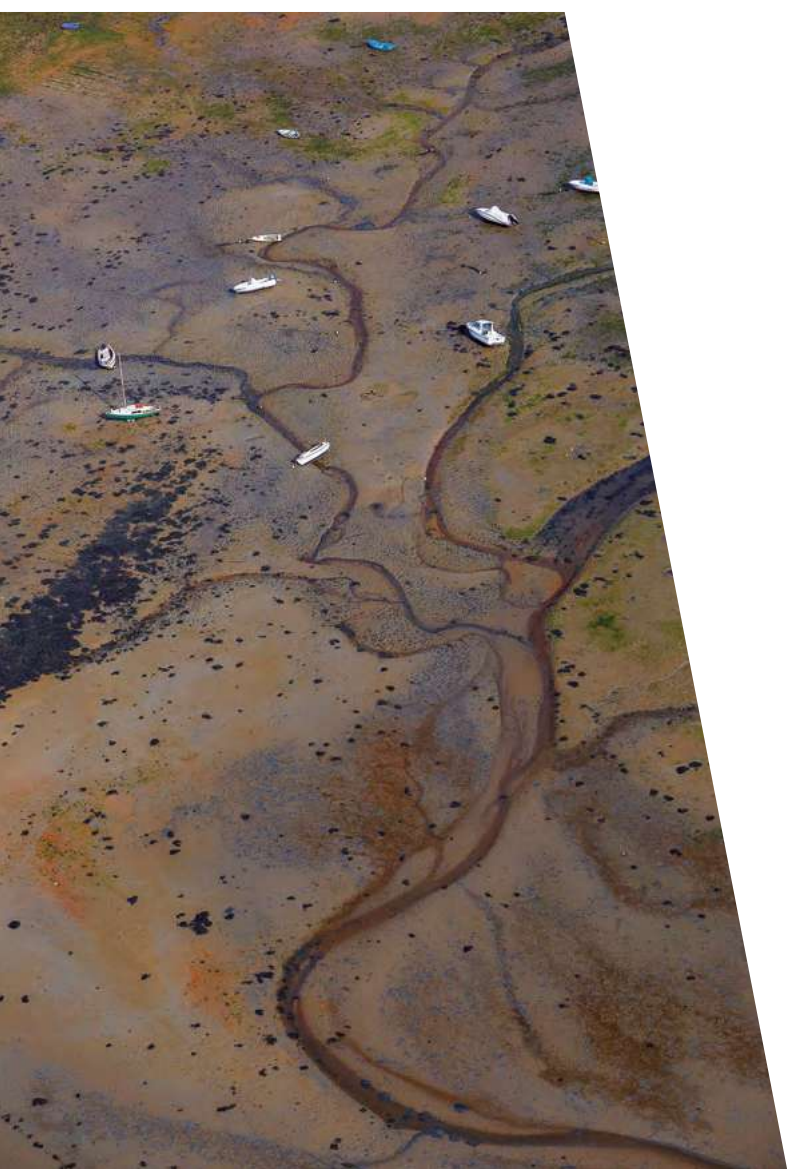
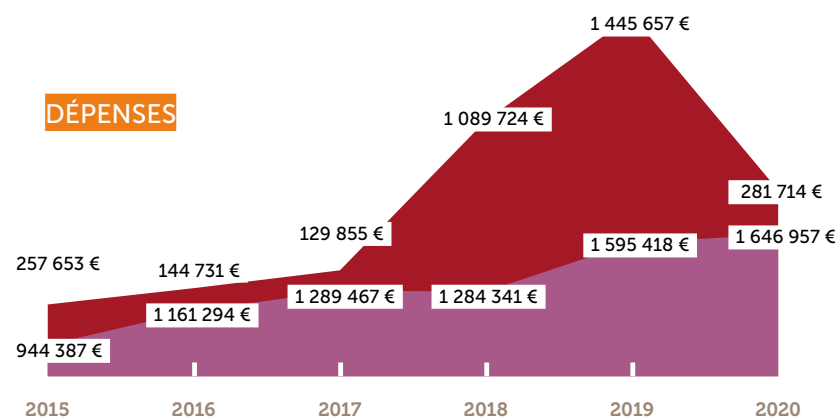
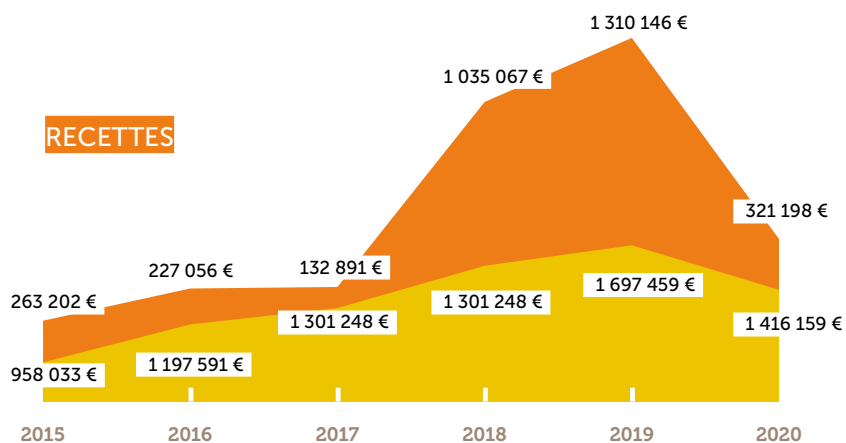
L'analyse budgétaire conduite ci-après est fondée sur les résultats des comptes administratifs annuels reprenant les réalisations effectives en dépenses et en recettes au cours de l'exercice comptable.

#### LÉGENDE RECETTES

- Fonctionnement
- Investissement

#### LÉGENDE DÉPENSES

- Fonctionnement
- Investissement



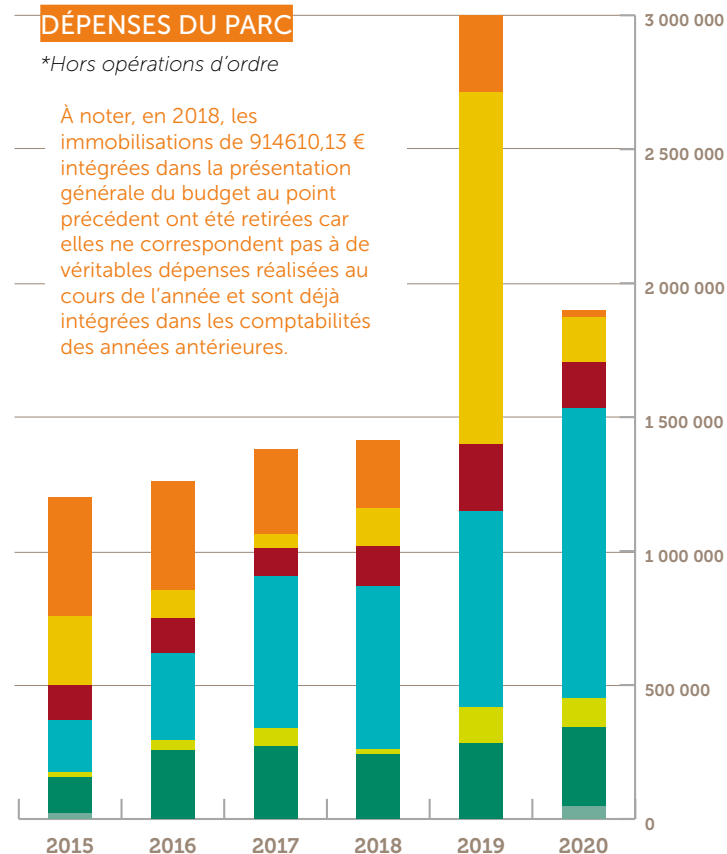
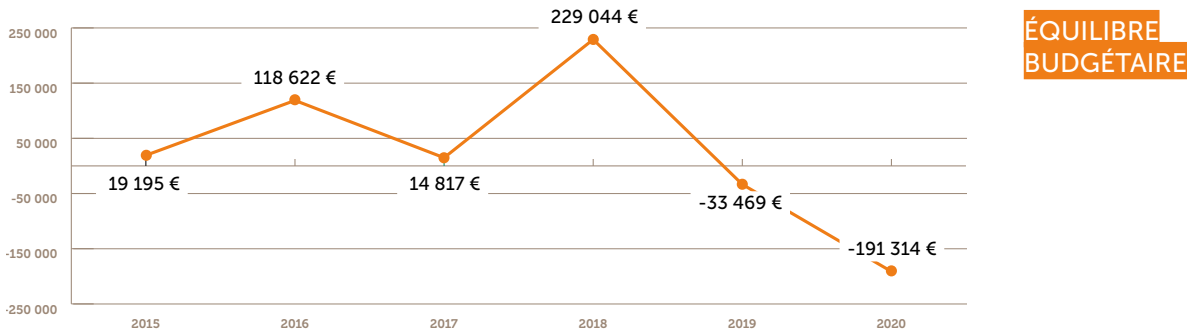
Une première vision globale, met en évidence un budget constitué en majorité des recettes et de dépenses de fonctionnement : de l'ordre de 85 % du budget en moyenne, hors « année exceptionnelle » en matière d'investissement.

Ces années exceptionnelles en matière d'investissement, sont au nombre de deux sur la période, avec des montants en investissement dépassent le million d'Euros :

- En 2018, ce montant s'explique par une mise en conformité de la comptabilité du Parc pour des immobilisations corporelles liées aux travaux mis en œuvre par le Syndicat du Parc depuis 2011 dans le cadre des contrats avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Contrats de Restauration et d'Entretien et Contrats Territoriaux de Milieux Aquatiques) pour un montant de 914 610 €.
- En 2019, le PNR est labellisé Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte et a pu récolter près d'un million deux cent soixante-quinze milles euros de Certificats d'Economies d'Energie (CEE), permettant de financer des projets d'économie d'énergie réalisés par les collectivités sur leur patrimoine (rénovation énergétique de leur patrimoine, rénovation de l'éclairage public...). Cette opération financière d'envergure, met en avant un rôle important de collecte/redistribution de financements du Parc notamment au service des plus petites collectivités rurales, qui n'auraient pas pu, faute d'ingénierie suffisante, candidater à l'appel à projets TEPCV et ainsi bénéficier de ces aides.

Si les montants dédiés à l'investissement varient d'une année à l'autre, liés fortement aux types de projets engagés au cours de l'année, la section de fonctionnement connaît une croissance continue tout au long de la période. Il est seulement à noter une diminution des recettes de fonctionnement au cours de l'année 2020, qui ne permet d'ailleurs pas, pour la première fois de couvrir les dépenses de fonctionnement. Cette situation exceptionnelle s'explique par la conjoncture de l'année 2020 et la crise sanitaire qui a entraîné le retard de certains financements sur des opérations engagées par le Parc au cours de l'année. Ce déficit a pu être comblé grâce aux excédents dégagés les années précédentes, permettant de garantir l'équilibre économique de l'institution.

Si l'analyse de ces premières données montre la bonne santé financière de l'institution, elle révèle également que sa dépendance à des financements externes représente une fragilité potentielle en cas de défaillance des financeurs, nécessitant de conserver une certaine prudence et une grande rigueur dans la gestion financière du Parc.



## Analyse des dépenses

Les dépenses se répartissent entre dépenses dédiées au fonctionnement de la structure Parc, appelées dans le graphique ci-contre « charges statutaires » et dépenses dédiées à la mise en œuvre du programme d'action sur le territoire. Pour chacune de ces deux catégories de dépenses on distingue les dépenses d'investissement, les charges de fonctionnement, ainsi que les charges de personnel.

Le Parc étant une structure d'ingénierie de projets, les charges de personnel représentent un peu plus de la moitié des dépenses de fonctionnement. De ce fait, le Parc dispose d'un budget d'investissement très limité. La répartition des moyens humains selon le pôle de rattachement montre que près de 90 % de l'équipe est affectée à des pôles « thématiques » contribuant directement à la mise en œuvre du programme d'actions.

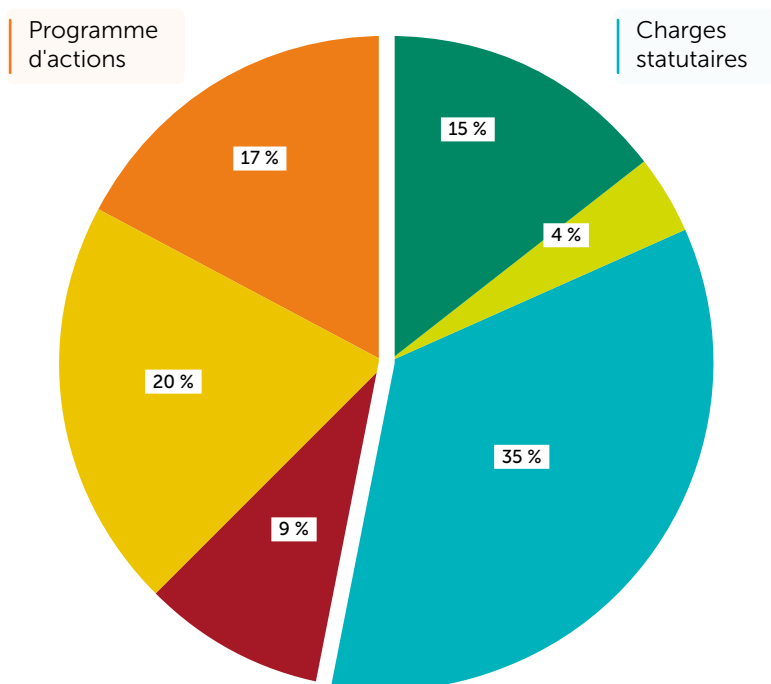
Considérant cela, les charges de structure restent limitées dans le budget du Parc à environ 19 % (ce qui se situe dans la moyenne des PNR : 17 % en 2020), le Parc privilégiant l'action au service du territoire, notamment au travers de la mise à disposition de moyens humains importants. La masse salariale constitue le poste de dépense qui a le plus augmenté sur la période 2015-2020

### LÉGENDE

- Charges de personnel sur programme d'actions
- Charges de personnel statutaire
- Déficit reporté
- Programme d'actions investissement
- Charges statutaires investissement
- Programme d'actions fonctionnement
- Charges statutaires fonctionnement

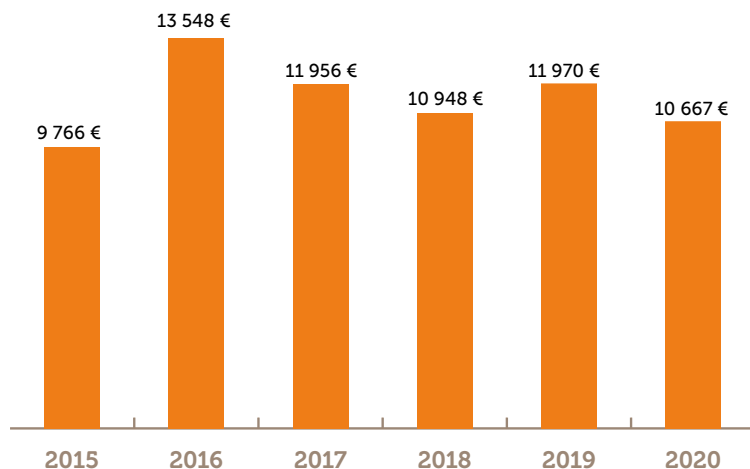
## DÉPENSES CUMULÉES DU PARC (2015-2020)\*

\*Hors opérations d'ordre et déficit reporté



### LÉGENDE

- Programme d'actions Charges de personnel
- Charges statutaires fonctionnement
- Programme d'actions investissement
- Charges statutaires investissement
- Programme d'actions fonctionnement
- Charges de personnel statutaire



passant d'un peu plus de 640 000 € en 2015 à plus de 1,1 millions € en 2020, soit une augmentation de 72% en 6 ans. Cette évolution s'explique pour l'essentiel par les nombreux recrutements intervenus sur la période.

Concernant les autres dépenses liées à la réalisation du programme d'actions, les montants et la répartition des dépenses entre investissement et fonctionnement sont très variables d'une année à une autre, dépendant des projets engagés. Au plus bas, ces dépenses s'élevaient à moins de 161 000 € en 2017 et à près de 1 563 000 € en 2019, grâce aux CEE s'élevant à près de 1 265 000 €. Hormis cette somme exceptionnelle, les dépenses en investissement et fonctionnement fléchées sur le programme d'actions s'élèvent en moyenne à près de 286 000 €/an. Les actions conduites par le Parc avec cette enveloppe correspondent à la réalisation d'études, d'animations territoriales mais aussi de travaux.

Quant aux charges statutaires, destinées à assurer le fonctionnement de la structure Parc, on peut souligner une croissance quasi-continue des charges de fonctionnement liées tant aux activités de la structure Parc (acquisition de matériel et autres charges diverses) qu'à son développement (associé notamment à la croissance de son équipe). Ainsi, rapporté au nombre d'Equivalents Temps Plein que compose l'équipe du Parc, on observe une augmentation significative des charges de structure entre les deux premières années de la Charte puis une stabilisation relative les années suivantes aux alentours des 11 000 € (en comparaison, ces charges s'élèvent à environ 9 500 €/ETP en moyenne dans les PNR en 2020).

### CHARGES STATUTAIRES DE FONCTIONNEMENT RAPPORTÉES AU NOMBRE D'ETP

Enfin, la part des charges statutaires d'investissement est quant à elle plus limitée (4 % des dépenses sur la période 2015-2020) et variable d'une année à l'autre. Les années ayant connu les dépenses les plus importantes étant 2017 (68 747 €), 2019 (134 303 €) et 2020 (110 499 €) liés pour l'essentiel à l'acquisition de véhicules, d'un bateau, ainsi que la réalisation de travaux. A noter que ces charges statutaires en investissement sont également limitées car le Parc ne possède pas de patrimoine bâti.

## Analyse des recettes

Au regard des modes de financement du Parc, les recettes peuvent être regroupées en trois principales sources de financement :

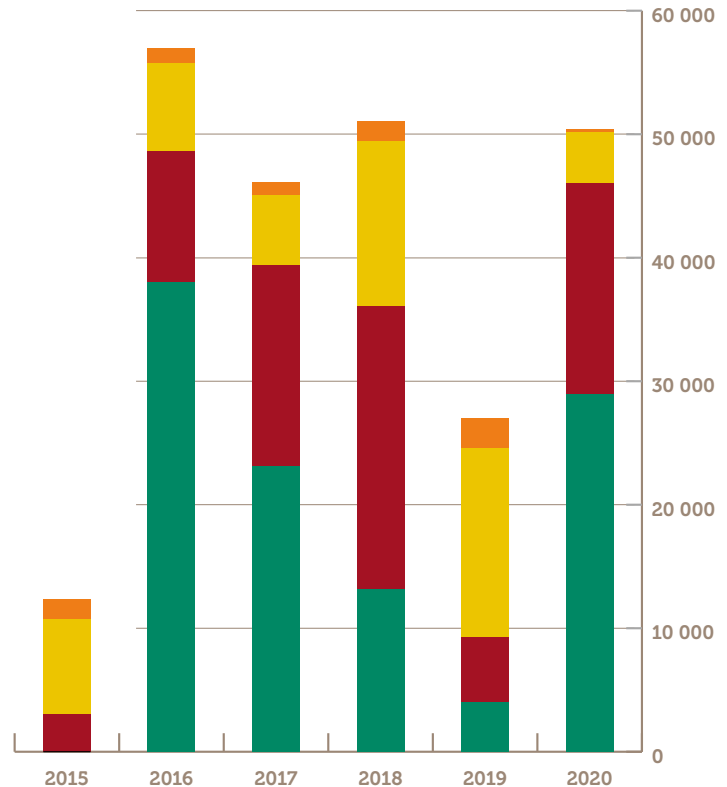
### Des ressources propres faibles

Ne possédant pas de fiscalité, les ressources propres du Parc restent limitées. Elles se résument de la manière suivante :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), dotation versée par l'Etat en compensation de la charge de TVA supportée par le Parc sur ses dépenses réelles d'investissement. Cette dotation, très variable annuellement représente sur la période un montant moyen de 18 000 € par an ;
- Les **remboursements de charges de personnels** correspondent principalement aux remboursements de salaires par les assurances maladies, mais aussi à d'autres remboursements de personnels dans le cadre de contrats spécifiques ;
- Les **produits des services** ;
- Les **autres produits de gestion courante**.

Bien que relativement inégales d'une année sur l'autre, les ressources propres du Parc ne dépassent pas les 60 000 €/an et s'établissent sur la période en moyenne à 40 000 €/an.

### RESSOURCES PROPRES DU PARC



#### LÉGENDE

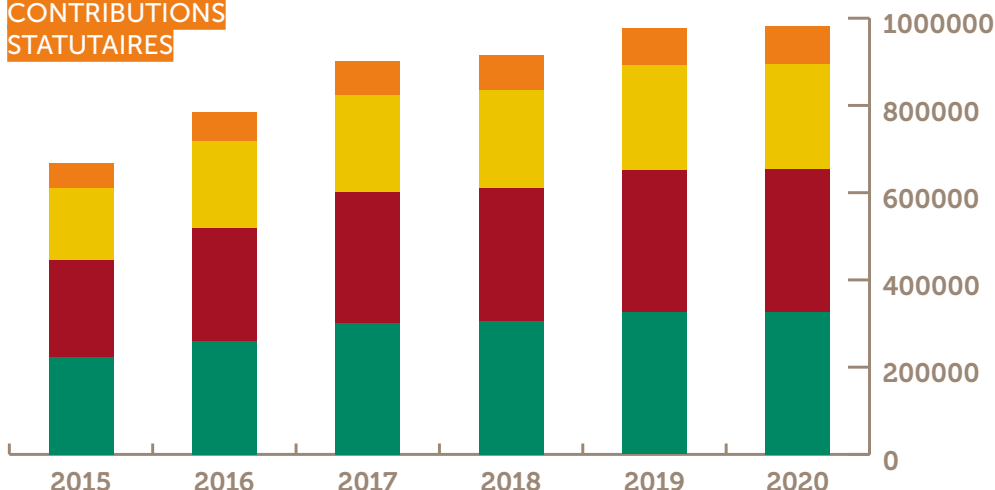
- Autre produits de gestion courante
- Produits des services
- Remboursements charges de personnel
- FCTVA

### Des contributions statutaires en augmentation

Les contributions statutaires sont dues par les collectivités membres du Syndicat Mixte de gestion du Parc et concourent à l'équilibre du budget de fonctionnement. Elles sont fixées par les statuts du Syndicat Mixte de la manière suivante :

- Une participation de 1,30 € par habitant (population DGF), celle-ci a augmenté progressivement sur les trois premières années de la Charte passant de 1 € en 2015, à 1,15 € en 2016 et enfin 1,30 € à partir de 2017 ;
- Les EPCI membres cotisent à leur tour à hauteur d'environ 1/3 des cotisations communales ;
- La Région Bretagne et le Conseil Départemental cotisent enfin chacun à hauteur de la contribution des communes et des EPCI réunis.

### CONTRIBUTIONS STATUTAIRES



#### LÉGENDE

- EPCI
- Communes
- Département
- Région



A cela on peut ajouter une dotation annuelle de l'Etat dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la DREAL Bretagne, d'un montant stable de 120 000 €.

Les contributions statutaires sont en augmentation constante depuis 2015, à la fois du fait de l'augmentation progressive de la cotisation par habitant sur les trois premières années de la Charte, l'augmentation de la population sur toute la durée de la Charte et enfin avec l'extension du périmètre du PNR à quatre nouvelles communes (Baden, Le Bono, Plougoumelen et Treffléan) en 2019.

Malgré ces augmentations, ces contributions statutaires sont aujourd'hui insuffisantes pour couvrir les dépenses statutaires du Parc, qui doit faire appel à d'autres subventions, tant pour cette partie de dépenses statutaires non couverte que pour la mise en œuvre de son programme d'actions.

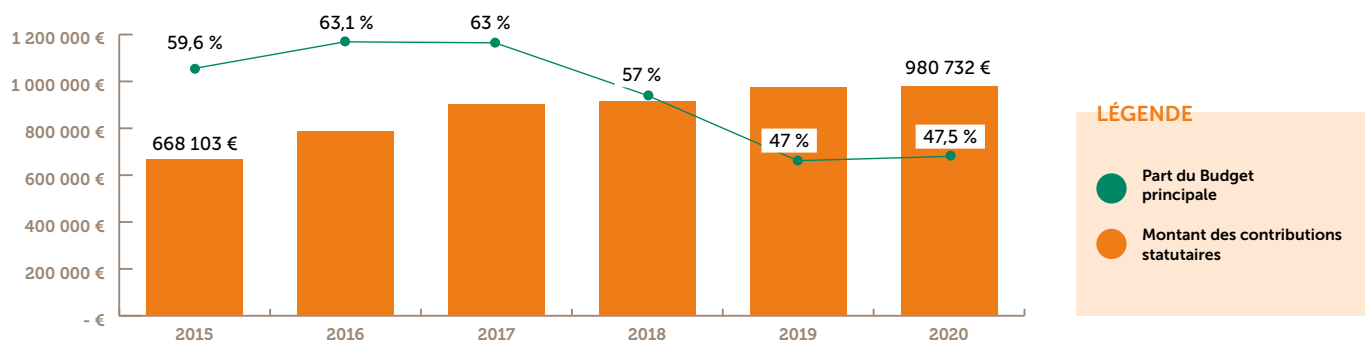
Le Parc a donc mis en œuvre une stratégie de diversification de ses sources de financement, à partir de l'année 2018, réduisant la baisse de la part des contributions statutaires dans les recettes du budget principal. Cette diversification des financements par la recherche de subvention et la réponse à des appels à projet est à la fois source d'opportunités, permettant d'investir de nouveaux sujets d'intervention et preuve du dynamisme du Parc pour capter ces nouveaux financements, mais également une contrainte dans le fonctionnement du Parc, ainsi qu'une potentielle faiblesse. La contrainte est celle du temps consacré

par les agents du Parc pour identifier et répondre à des appels à projets ou négocier d'autres financements, puis justifier les dépenses engagées, voire les résultats obtenus pour obtenir ces financements. C'est également une potentielle faiblesse car ces financements, contrairement aux cotisations, ne sont pas acquis dans la durée et peuvent être remis en cause si les financeurs estiment que l'action conduite n'est pas à la hauteur. Ces financements interviennent également généralement après que l'action, et donc les dépenses, aient été réalisées, engendrant des avances de trésorerie parfois conséquentes.

En comparaison, la situation du PNR du Golfe du Morbihan semble à ce niveau plus fragile que celle des autres Parcs. Ainsi en 2019, les contributions statutaires représentaient en moyenne 61 % des recettes réelles (hors opérations d'ordre) des PNR, contre 47 % pour le PNR du Golfe du Morbihan.

Au regard de ce constat, la réévaluation du niveau des cotisations des membres peut être posée. Une autre solution évoquée, face aux contraintes budgétaires de la Région et du Département est de proposer aux collectivités souhaitant s'inscrire dans des programmes d'actions spécifiques de pouvoir bénéficier de ces prestations complémentaires, contre des cotisations additionnelles.

### MONTANT ET PART DES CONTRIBUTIONS STATUTAIRES DANS LES RECETTES DU PARC



### Des financements diversifiés dédiés au programme d'actions

Le programme d'actions est financé par des subventions spécifiques accordées par :

- Ses partenaires « traditionnels » : la Région, l'Etat, et dans une faible mesure le Département participent pleinement à la co-construction du programme d'actions et financent des opérations spécifiques qui s'inscrivent dans la réalisation de leurs politiques publiques. De plus, la participation ponctuelle des communes est liée à des programmes d'actions dont ils sont bénéficiaires. Ces subventions représentent au total 47 % des financements du programme d'actions.
- D'autres financeurs sont également sollicités dans le cadre de contrats spécifiques et d'appels à projets, notamment l'Europe (programmes FEADER, LIFE, INTERREG, H2020 ...) et une diversité d'organismes dont l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, l'ADEME, ou encore le Conservatoire du Littoral. Ces financeurs ont contribué à hauteur de 53 % des recettes du programme d'actions, dont 18 % pour l'Europe, soit le premier financeur du programme, devant la Région et l'Etat.

Les deux tiers de ces financements correspondent à du fonctionnement, en lien avec la nature des dépenses engagées dans le programme d'actions.

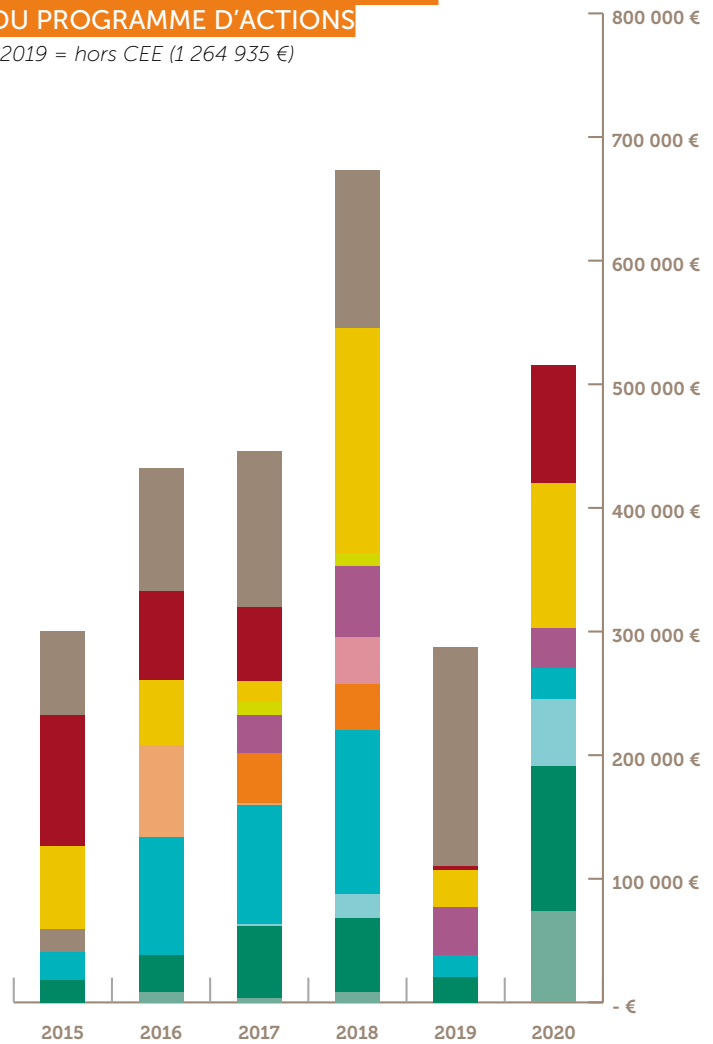
Ainsi, si le Parc bénéficie de financements statutaires limités, il se mobilise fortement pour chercher des financements complémentaires, apportant des ressources économiques mais aussi des moyens humains indispensables pour conduire des programmes d'actions approfondis et engager des expérimentations sur de nombreux sujets. Il répond ainsi pleinement à la mission d'innovation portée par les PNR. Sur ce point le Parc apporte une véritable plus-value au territoire en allant chercher des financements que les collectivités n'auraient pas pu nécessairement capter.

Ce mode de fonctionnement est cependant perçu en partie comme une faiblesse par certains des acteurs interrogés au cours de cette évaluation. La question de la pérennité de l'action engagée est notamment posée. En effet, les financements ainsi que les postes étant limités dans le temps, le suivi, l'approfondissement et le développement des projets ne sont pas garantis. Des dynamiques plus pérennes gagneraient à être engagées pour poursuivre ces projets, en construisant des partenariats locaux et en accompagnant l'appropriation, par les collectivités ou les acteurs, des résultats des expérimentations conduites par le Parc pour les développer à l'échelle du territoire.

L'autre enjeu lié à ces modes de financement est de réussir à conserver une ligne stratégique au gré des opportunités en ne perdant pas de vue les objectifs fixés dans la Charte et les programmes d'actions triennaux.

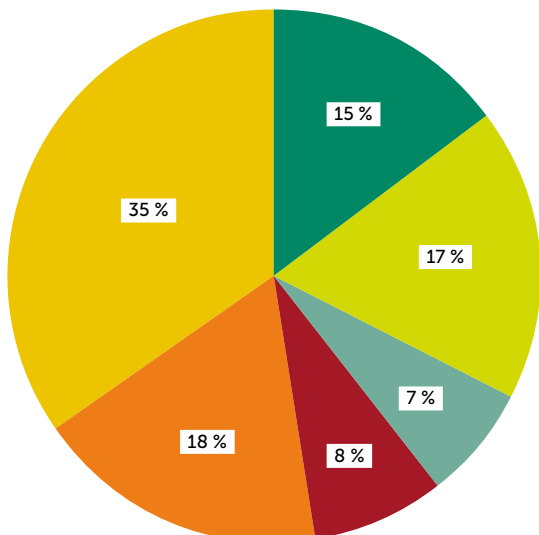
### PARTICIPATIONS AU FINANCEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS

\*2019 = hors CEE (1 264 935 €)



#### LÉGENDE

- Autres financeurs en fonctionnement
- Europe en fonctionnement
- Communes en fonctionnement
- Département en fonctionnement
- Région en fonctionnement
- Etat en fonctionnement
- Autres financeurs en investissement
- EPCI en fonctionnement
- Communes en investissement
- Département en investissement
- Région en investissement
- Etat en investissement



### PARTICIPATION DES FINANCEURS AU PROGRAMME D' ACTIONS SUR LA PÉRIODE 2015-2020

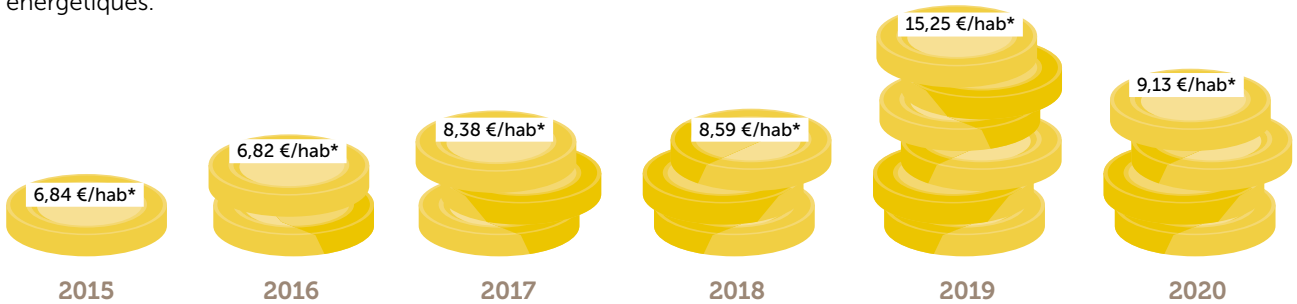
#### LÉGENDE

- Autres financeurs
- Région
- Communes et EPCI
- Etat
- Département
- Europe

## Mise en évidence de l'effet levier généré par le Parc

L'effet levier généré par le Parc vise à traduire la plus-value apportée par le Parc en termes financiers pour le territoire. Ainsi, lorsque les communes cotisent à hauteur de 1,30 € par habitant, le Parc, grâce aux contributions statutaires de ses autres membres ainsi qu'aux différentes subventions et financements sur appels à projet qu'il va chercher, redistribue, une somme beaucoup plus conséquente par habitant sous forme de dépenses au profit du territoire.

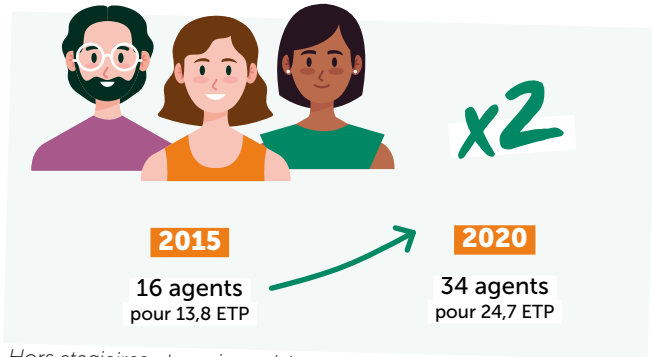
Cette somme a évolué globalement à la hausse depuis 2015, comme le montre la figure ci-dessous. Cet effet levier est particulièrement fort en 2019, grâce à la redistribution des Certificats d'Economie d'Energie (pour plus de 1,2M €) aux collectivités du territoire en contrepartie d'investissements en faveur de la réduction des consommations énergétiques.



\*population DGF

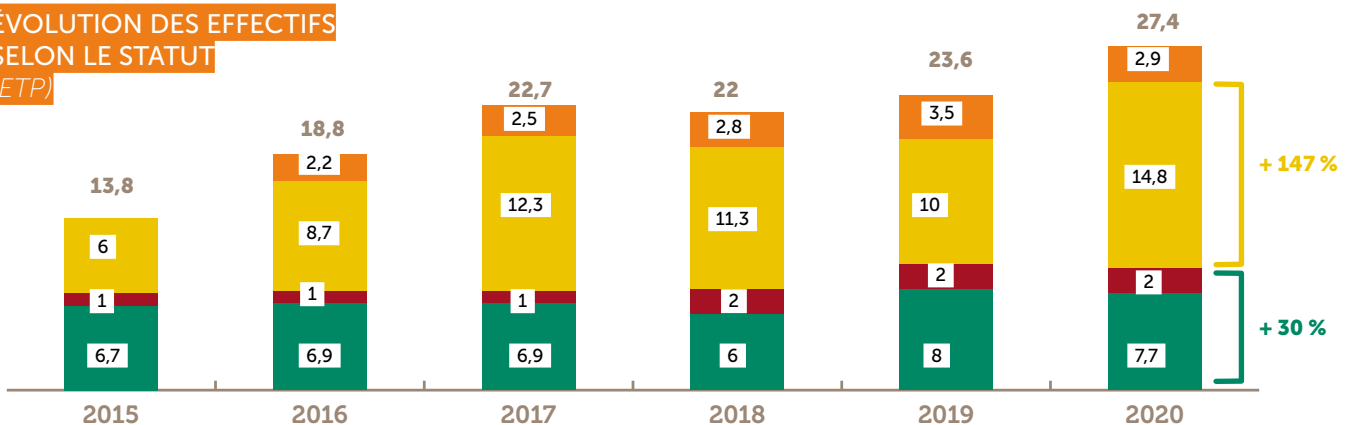
## 03. ANALYSE DES MOYENS HUMAINS

Depuis la création du PNR en 2015, l'équipe du Parc s'est considérablement développée afin d'assurer la mise en œuvre des actions engagées, en mobilisant des opportunités de financement de postes sur appels à projets ou programmes spécifiques.



Hors stagiaires et services civiques

### ÉVOLUTION DES EFFECTIFS SELON LE STATUT (ETP)



#### LÉGENDE

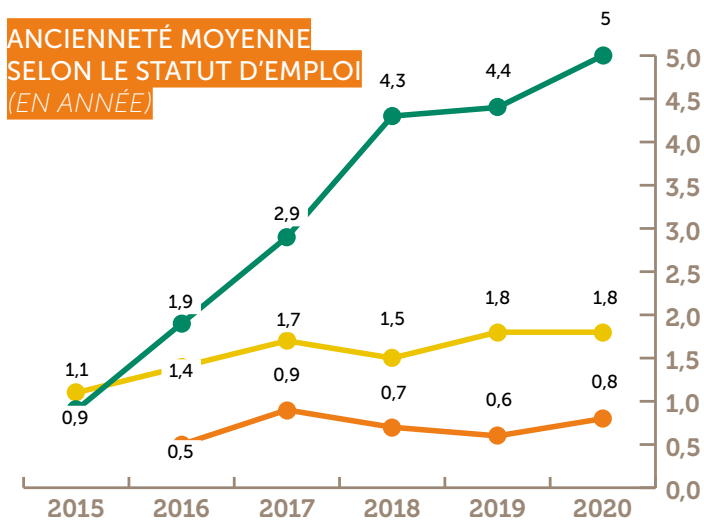
- Titulaires
- CDI
- CDD
- Stagiaire- Service civique



En cinq ans, l'équipe du Parc a été multipliée par 2 en termes d'effectif humain, passant à 34 agents (pour 24,7 Equivalents Temps Plein – ETP) en 2020. Cette équipe peut être qualifiée de relativement resserrée, puisque, d'après les données de la Fédération Nationale des PNR, 43 agents (pour 39 ETP) en moyenne travaillaient dans un Parc en 2020. A ces effectifs s'ajoutent des stagiaires et des services civiques qui viennent renforcer ponctuellement les équipes et qui représentent des effectifs non négligeables. En 2020, ce sont ainsi 3 services civiques et 5 stagiaires, représentant au total 3 Equivalents Temps Plein (près de 11 % des ETP totaux), qui sont venus compléter les équipes sur les thématiques de la biodiversité et du patrimoine.

Au final, le nombre de membres permanents est de 12 agents.

La croissance des effectifs s'explique en premier lieu par le recrutement de personnels en Contrat à Durée Déterminée, ceux-ci représentant les  $\frac{3}{4}$  des contrats supplémentaires par rapport à 2015.



#### LÉGENDE

● Titulaires / CDI ● CDD / contractuel ● Stagiaire-Service civique

Si ce développement de l'équipe du Parc, en priorité porté par des postes à durée déterminée, peut être perçu comme une opportunité pour investir rapidement de nouveaux sujets d'action et engager des réflexions nouvelles, il pose aussi question au regard du maintien dans le temps des compétences, ainsi que du suivi des missions. Pour les acteurs et partenaires du Parc, le fait d'avoir un interlocuteur bien identifié au sein de l'équipe et présent dans la durée apparaît ainsi comme une demande forte. A contrario la non-pérennisation des postes au-delà d'un projet bien circonscrit est perçu comme un frein pour le déploiement de l'action sur le territoire du Parc. Le turn-over des agents impacte également la dynamique d'équipe et une acculturation au travail en commun. Celle-ci est nécessaire au regard des missions très transversales menées au sein du Parc, impliquant une vraie transversalité.

50 / 50

Une répartition femmes/hommes équilibrée et relativement stable



Une moyenne d'âge stable mais très inégale selon le statut d'emploi :

**45 ans**  
pour les titulaires / CDI

**34 ans**  
pour les CDD / contractuels

**25,4 ans**  
pour les stagiaires / services civiques



L'équipe est équilibrée en termes de répartition femmes / hommes depuis 2015. La moyenne d'âge reste quant à elle stable, aux environs de 36 ans. On note cependant des différences marquées selon le statut d'emploi avec notamment une différence de 11 ans entre le personnel titularisé ou en CDI et le personnel en CDD.

Par ailleurs, l'importance du nombre de CDD parmi les effectifs se traduit par un turn-over relativement important au sein de l'équipe et dans le cadre d'une même mission. Ainsi, l'ancienneté moyenne du personnel en CDD reste stable, inférieur à 2 ans sur cette première moitié de charte (cf. tableau ci-dessous). A noter également que seulement 2 postes en CDD se sont transformés en 1 CDI et une titularisation sur la période étudiée.

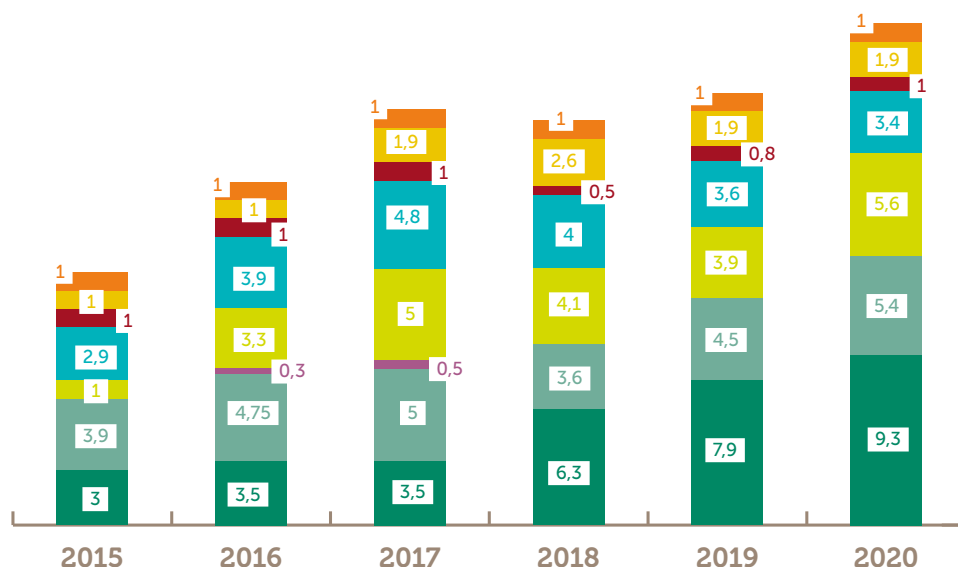
Du côté des personnels en CDD ou encore en services civiques, ce statut engendre une certaine précarité de l'emploi mais un emploi au Parc peut aussi être perçu comme un tremplin professionnel, pour les jeunes diplômés. Les personnes ayant bénéficié d'un service civique ont toutes trouvé un emploi ou repris une formation permettant une réorientation professionnelle.

Selon le champ d'intervention de l'équipe, les agents peuvent globalement être classés en deux catégories :

- les agents dédiés à la réalisation du programme d'actions du Parc et qui peuvent être qualifiés d'ingénierie au service du territoire,
- ceux dédiés principalement au fonctionnement de la structure Parc (direction, administration).

Cette distinction n'est cependant pas entièrement représentative de la réalité, puisque dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les agents affectés au fonctionnement du Parc sont amenés à concourir à la réalisation du programme d'actions (appui administratif, technique et logistique global nécessaires à la mise en œuvre des programmes).

## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR PÔLE



L'analyse montre que l'équipe du Parc est tournée essentiellement vers l'action au service du territoire. Les moyens dédiés à l'administration et à la direction du parc représentaient 14,5 % des ETP en 2015 (2 agents) et moins de 10,5 % des ETP (4 agents) en 2020, pour un total de 11 % des temps renseignés sur la période 2016-2020.

Cumulant près de la moitié des temps renseignés depuis 2016, les actions menées dans les pôles « biodiversité » et « mer et littoral » représentent la majorité des interventions de l'équipe du Parc.

A partir de 2018, la croissance des effectifs du pôle biodiversité s'explique d'abord par la création de 3 postes en CDD intervenant sur des missions pérennes du Parc. Puis, en 2019, un poste de CDD a été créé, en renfort sur les Atlas de la Biodiversité Communale, complété d'un second poste en renfort sur le sujet en 2020. Cette équipe est complétée par des stagiaires (entre 3 et 5 par an depuis 2018) et services civiques (un par an en moyenne à partir de 2016) intervenant sur des sujets diversifiés et innovants : trame verte et bleue, trame blanche, lutte contre les espèces invasives.

Le **pôle mer et littoral** a connu une augmentation plus rapide de ses effectifs dès 2015, avec la création de deux postes en renfort sur la pêche à pied maintenus jusqu'en 2017. Les postes en renfort se sont ensuite développés sur d'autres missions, telles que l'éconavigation, la médiation de la mer ou encore le projet MELOEM visant à collecter et valoriser les connaissances de terrain des professionnels de la mer. A cela s'ajoute un poste saisonnier de gardien sur l'île d'Illur à partir de 2016 (transformé en CDD en 2020). Comparé au pôle biodiversité, ce pôle compte peu de stagiaires et aucun service civique sur la période.

Le **pôle culture patrimoine éducation**, qui comprend également un volet paysage, est celui qui a connu le plus fort taux de croissance en termes de moyens humains. Si le pôle ne compte aucun CDI ou titulaire, le nombre de CDD sur missions permanentes est passé de 1 à 3 agents au cours de la période. Le reste des effectifs se compose de postes « en renfort » (CDD, stages, services civiques) représentant en moyenne la moitié des effectifs à partir de 2016. Ces postes ont

permis d'investir des sujets diversifiés et structurants : inventaire du patrimoine bâti maritime, inventaire sur le patrimoine culturel immatériel, les plans paysages ou encore les aires marines éducatives. Au cours de leurs missions, les stagiaires et services civiques ont également contribué à mettre en forme des outils pédagogiques et de communication.

Le pôle développement territorial a permis, grâce à des renforts ponctuels, de traiter des sujets très diversifiés relatif au bassin versant de Pénerf (4 stagiaires, dont un ayant donné lieu à un CDD), l'alimentation et l'agriculture, le tourisme ou encore la trame bleue salée.

Enfin, le **pôle SIG-évaluation** est resté stable avec un agent dédié à ces sujets tout au long de cette première moitié de charte. Ce pôle a en outre bénéficié d'un renfort entre 2016-2017 affecté à une mission dédiée au contrat de bassin versant de Pénerf.

On peut également mettre en évidence les moyens humains très limités dédiés à l'aménagement et l'urbanisme, assurés exclusivement par la responsable du pôle biodiversité (0,25 ETP) alors que cette thématique constitue un axe saillant dans la Charte. A titre de comparaison avec d'autres PNR, où l'on retrouve des postes de paysagiste conseil ou d'urbaniste, les moyens apparaissent très limités.

Il en est de même sur le volet communication, qui ne bénéficie pas de poste pleinement dédié, malgré l'importance de cette mission. A titre de comparaison, il n'est pas rare de trouver un ou deux postes dédiés à la communication dans de nombreux PNR.



## 04. LA COMMUNICATION

Le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan étant une structure jeune, les enjeux autour de la communication sont forts afin de le faire connaître ainsi que les actions engagées. Pour ce faire, le Parc a investi différents canaux.

### Les outils numériques

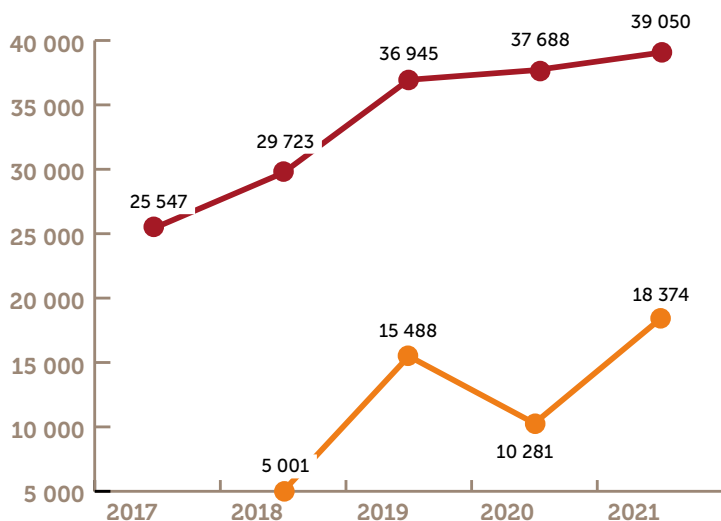
La communication s'appuie sur différents sites internet permettant de valoriser le Parc dans ses différentes dimensions.

Un site institutionnel a été mis en œuvre en 2014, entièrement refondu en 2016 : [www.parc-golfe-morbihan.bzh](http://www.parc-golfe-morbihan.bzh). Il offre des informations sur la nature de la structure PNR, son fonctionnement ainsi que sur les spécificités du territoire. Il permet également de faire connaître la Charte du Parc et les principales actions engagées par le Parc en matière de biodiversité, eau, patrimoine culturel, paysage et urbanisme, mer et littoral, climat et énergies, activités économiques, innovation, éducation (école du Parc), ainsi que sur les observatoires mis en œuvre par le Parc. Enfin ce site joue également le rôle de relai des différents événements organisés par le Parc et ses partenaires ainsi que des principales actualités et publications du Parc affichés en première page.

Les rubriques actualités et agendas sont mises à jour quasi quotidiennement. Les membres et partenaires du Parc peuvent renseigner directement leurs propres événements, ceux-ci faisant l'objet d'une validation interne avant d'être publiés.

### NOMBRE DE VISITEURS ANNUELS

Attention en 2018 le nombre de visiteurs pour le site grand public est comptabilisé à partir du mois de juillet



#### LÉGENDE

● Site institutionnel ● Site grand public

Ce site internet renvoie également vers un second site grand public [www.decouvrirlegolfedumorbihan.bzh](http://www.decouvrirlegolfedumorbihan.bzh) dédié aux habitants et visiteurs. Publié en juillet 2018, il présente les principales richesses territoriales du Parc, invitant le grand public à partir à leur découverte. Il a une véritable vocation touristique et de promotion territoriale en recensant sorties et activités valorisant le patrimoine naturel et maritime du Golfe du Morbihan ainsi que les différents produits labellisés « Valeurs Parc naturel régional » (hébergement, restauration, et produits de la mer). Des informations relatives au Parc et à ses actions sont également présentes afin de mieux connaître la structure. Les contenus de ce site sont encore limités et mériteraient d'être complétés et actualisés, notamment sur les parties relatives aux découvertes des richesses du Parc et à ses actions.

A ce jour, le site institutionnel, plus ancien, bénéficie d'une plus grande renommée que le site grand public, avec plus du double de visiteurs annuels. Sa fréquentation est croissante, contrairement à celle du site grand public, qui a sûrement subi l'impact de la crise sanitaire.



Le Parc propose également des sites connexes et blogs dédiés à des outils qu'il a développés ou des démarches spécifiques qu'il porte. L'ensemble de ces ressources est recensé sur le site institutionnel du Parc ([www.parc-golfe-morbihan.bzh/listes/nos-sites-et-blogs/](http://www.parc-golfe-morbihan.bzh/listes/nos-sites-et-blogs/)), on y retrouve :

- L'outil Cactus (<https://outil-cactus.parc-golfe-morbihan.bzh/>). Mis en œuvre avec l'Unité de Recherche AMURE (Aménagement des Usages des Ressources et des Espaces marins et littoraux) et le soutien de l'ADEME, ce site s'adresse en premier lieu aux collectivités et aux élus afin de les sensibiliser aux effets du changement et les accompagner dans leurs démarches d'adaptation.
- Le site Cap sur la petite mer (<https://cap-sur-la-petite-mer.golfe-morbihan.fr/#!/>). Il recense les différentes activités de loisir et professionnelles liées à la mer, pour en promouvoir des bonnes pratiques et assurer la conciliation des usages
- L'Atlas de la Faune et de la Flore Biodiv' Golfe du Morbihan (<http://biodiversite.parc-golfe-morbihan.bzh/atlas/presentation>). Il recense près de 136 000 observations permettant d'améliorer la connaissance de la faune et de la flore présentes sur les différentes communes du Parc.
- Ce site est alimenté par les observations du grand public grâce à l'inventaire de la biodiversité et du patrimoine naturel, observatoire participatif accessible via le site <https://observation.parc-golfe-morbihan.bzh/>, qui offre les outils permettant l'identification des espèces ou des trames naturelles observées.

A cela s'ajoutent 3 blogs qui ne sont aujourd'hui plus mis à jour suite à la création d'un compte Facebook :

- Le Blog du Plan Paysage de la Campagne des transitions (<https://parcgolfemorbihancampagnedestransitions.wordpress.com/>). Il avait pour objectif de relayer l'actualité » de la démarche engagée courant 2016.
- Le Blog sur les Oiseaux du Golfe du Morbihan (<https://pnrgolfedumorbihanactivitsornithologiques.wordpress.com/>). Il mettait en lumière les observations ornithologiques au fil des saisons.
- Le Blog « Mousig Bihan » sur les chants marins du Golfe du Morbihan (<https://mousigbihan.wordpress.com/>). Actif jusqu'en 2017, il a servi de support au projet du même nom engagé à l'initiative du Conservatoire à rayonnement départemental de Vannes/Presqu'île de Rhuys et visant la collecte de la mémoire orale maritime, la conservation des données, et leur valorisation

auprès du grand public. Une exposition figure au catalogue des expositions du Parc.

## Les réseaux sociaux

Afin d'être au plus proche du grand public, le Parc du Golfe du Morbihan est également présent et actif sur différents réseaux sociaux avec :

- La création d'un compte Facebook en 2015, qui comptait fin 2020 5 800 abonnés (un peu plus de 7 000 début 2022). Il permet de relayer toutes les informations et les événements organisés par le Parc, en cohérence avec le site Internet. Cette page diffuse aussi des informations à caractère général, locales et internationales, sur de nombreux sujets en lien avec la Charte du Parc (enjeux de biodiversité, de climat, de vivre ensemble, etc.). De nombreux partages de publications sont également effectués avec les pages Facebook des collectivités membres du Parc. Le Parc a également mis en place un compte Facebook dédié aux animations des Atlas de la Biodiversité Communale, qui compte environ un millier d'abonnés.
- Un compte Instagram créé en janvier 2020. Il est moyennement actif car la personne chargée de son administration n'est plus présente au Parc. Il comptait un peu plus de 1 000 abonnés courant 2021 (en légère augmentation sur début 2022).
- Un compte LinkedIn également créé en janvier 2020 et qui comptait près de 1400 abonnés en août 2021 (plus de 1700 début 2022).
- Une chaîne YouTube mettant à disposition l'ensemble des vidéos produites par le Parc. Elle valorise les différentes actions engagées, ainsi que la captation de différents événements et conférences organisés par le Parc. Début 2022 la chaîne compte près de 300 abonnés autour de 70 vidéos. La recherche des vidéos est facilitée par la création de playlists thématiques.

L'ensemble de ces réseaux sociaux connaît une croissance continue du nombre d'abonnés depuis leur création. Les comptes Instagram et LinkedIn sont néanmoins beaucoup moins suivis par le Parc en termes d'actualisation, ce qui peut nuire à leur visibilité.

## Le magazine et autres publications du Parc

Le Parc édite un magazine dont le premier numéro est paru en novembre 2015 à 65 000 exemplaires. Les sujets sont d'abord proposés en groupe de travail interne au Parc puis débattus en Commission « Communication ».

Trois prestataires interviennent pour la réalisation des magazines : un rédacteur, un graphiste et un imprimeur. Ils sont imprimés sur papier recyclé et tirés de 72000 à 75000 exemplaires selon les semestres. Les magazines sont distribués avec les bulletins municipaux des communes, hormis Vannes, Arzon, Le Hézo et Pluneret.

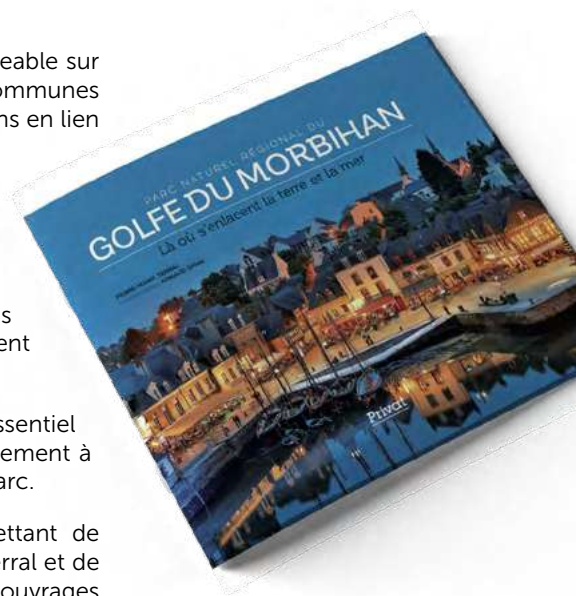


Au-delà de la distribution papier, une édition web est consultable et téléchargeable sur le site Internet du Parc. Depuis 2020, lors de l'élaboration des magazines, les communes et EPCI sont dorénavant sollicitées afin de faire remonter les initiatives et actions en lien avec les thèmes abordés.

Compte tenu de la crise sanitaire et de la passation de nouveaux marchés (impression et rédaction), une seule édition a été réalisée en 2020. Il s'agit du numéro spécial « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ». Ce magazine a été réalisé en complément d'une plaquette du même nom, à destination du grand public et des nouveaux élus municipaux issus des urnes en 2020. Ce magazine a entièrement été rédigé en interne.

Le Parc édite aussi un rapport d'activité annuel ainsi qu'une synthèse « L'Essentiel du Parc » qui est transmise aux élus et partenaires. Ces documents sont également à disposition du grand public en version numérique sur le site institutionnel du Parc.

Enfin le Parc a commandé aux éditions Privat un « Beau Livre » permettant de découvrir le Parc du Golfe du Morbihan au travers de textes de Pierre-Marie Terral et de photographies de Arnaud Späni. Paru en 2016, actualisé en 2020, plus de 1500 ouvrages ont été commandés par les collectivités membres du Parc et les partenaires.



## Les expositions

Le Parc propose aux communes, associations ou établissements scolaires, 16 expositions aux thèmes variés : biodiversité, adaptation au changement climatique, fonds marins, portraits « valeurs parc naturel régional », chanson des gens de mer...

Elles sont mises à disposition à titre gracieux auprès des collectivités et structures situées sur le territoire du Parc. En 2019, 9 d'entre elles ont été installées sur huit communes (à titre d'exemple, l'exposition portraits « Valeurs Parc naturel régional » a été installée sur l'esplanade du port d'Arradon durant 6 semaines). Cela correspond à 70 semaines d'exposition, sans compter la permanence annuelle à Ilur. Il est à noter l'absence de Maison du Parc ou autre lieu dédié qui permettrait une valorisation accrue de ces expositions et une gestion plus facile.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
NOMBRE D'EXPOSITIONS MOBILISÉES	5	7	7	9	9	8
NOMBRE DE COMMUNES / SITES	11	14	11	14	8	10

## L'organisation et la participation à des événements

Le Parc participe aux différents grands événements et manifestations qui se tiennent sur le territoire. On pourra citer entre autres :

- o Participation à la journée « Golfe Propre » en 2016
- o Participation à la Semaine du Golfe en 2017 et 2019
- o Participation aux 50 ans des Parcs par la Fédération des PNR du 12 au 15 octobre 2017
- o Participation aux congrès des Parcs du 5 au 7 octobre 2016 au PNR des Landes de Gascogne et les 10 et 11 octobre 2018 à St-Etienne (PNR du Pilat)
- o Organisation des fêtes du Parc en 2016, 2018
- o Organisation de la Fête de la nature en 2020
- o Participation chaque année aux Journées Européennes du Patrimoine

En 2016, la première fête du Golfe s'est déroulée le matin sur les 33 communes du Parc avec plus de 1200 personnes qui ont participé aux animations (300 participants à Ambon, 200 à Sarzeau et une moyenne de 25 personnes par commune) et l'après-midi à Saint

Goustan – Commune du Bono avec un village du Parc regroupant 16 Stands.

Le 9 juin 2018 s'est tenue la seconde édition de la Fête du Parc, sur le thème « climat et biodiversité » avec des animations proposées le matin dans les 33 communes du Parc et un temps fédérateur à Elven l'après-midi avec 20 stands.

La 3ème édition de la Fête du Parc, qui devait se tenir en 2020, a été reportée en raison de la crise sanitaire. Elle a été remplacée par la Fête de la nature, sur laquelle s'était greffée le grand pique-nique des parcs, manifestation nationale portée par la Fédération des Parcs afin de mettre en avant la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Le nombre de participants a été estimé entre 900 et 1000 (public familial).

## Les autres actions de diffusion

Le Parc fait régulièrement l'objet de demandes de reportage télé ou vidéo. Plusieurs reportages ont porté sur entre autres sur l'île d'Illur, les savoir-faire locaux, la navigation dans le Golfe, l'adaptation au changement climatique, etc.

Au global, le Parc conduit une communication importante et diversifiée, mais qui reste relativement classique. En comparaison avec les autres PNR français, la Fédération des PNR souligne que le Parc du Golfe du Morbihan fait partie des Parc les plus actifs sur ce volet. Sa revue de presse mensuelle relaie systématiquement des actions conduites par le PNR du Golfe du Morbihan. Cet effort est d'autant plus notable au regard des très faibles moyens (absence de moyens humains dédié à 100 % au sujet notamment), dont dispose le Parc pour mettre en œuvre sa stratégie de communication.

Malgré ces efforts, un constat, assez général aux PNR et aux politiques publiques, de difficulté à toucher l'ensemble des publics doit être dressé. Au-delà d'efforts pour mettre en œuvre une communication plus ciblée sur des publics précis, il revient également aux communes et aux EPCI de jouer leur rôle de relai de proximité auprès de la population. Un autre levier d'actions serait, selon les actions engagées, de

mettre en œuvre un véritable accompagnement au changement des publics concernés afin d'engager véritablement la population auprès du Parc et du travail conduit. Enfin, devant la difficulté à toucher des publics « éloignés », il semblerait intéressant d'identifier des structures en lien avec ces publics, en les impliquant comme ambassadrices des actions du Parc auprès de tous les publics.

## 05. LA PLUS-VALUE DU PNR

L'analyse sur la plus-value du PNR est issue des ateliers de concertation organisés le 8 juillet 2021. Elle se définit dans 3 domaines complémentaires principaux :

### LA GOUVERNANCE

La gouvernance du PNR est perçue comme un moteur de coordination territoriale, permettant de faire le lien entre les acteurs, les collectivités notamment, de faciliter l'articulation entre les différentes strates de l'action publique territoriale. Les instances et l'équipe technique du Parc jouent un rôle de garde-fou, non soumises aux échéances électorales rapprochées, mais aussi de « poil à gratter » dans les réflexions et les projets envisagés.

Le Parc fait également profiter le territoire de son réseau national, notamment celui de la Fédération des PNR et, à l'inverse, fait profiter les réseaux nationaux de son expertise, à l'image du travail conduit sur l'adaptation au changement climatique et sur la gestion intégrée de la mer et du littoral.

### LES MODALITÉS D'ACTIONS COLLECTIVES

Mobilisant de nombreux acteurs, structurant des réseaux et lui-même inscrit dans différents réseaux supra-territoriaux, le Parc facilite l'engagement d'actions collectives. Du fait de ses missions, il facilite particulièrement les expérimentations, aidé en cela par la mobilisation d'un conseil scientifique actif.

L'expertise et l'accompagnement de l'équipe technique du Parc sont une force pour l'émergence, la structuration et la pertinence de ces actions, tout comme la mobilisation de financements pour leur mise en œuvre.

### LA CONNAISSANCES ET L'OBSERVATION TERRITORIALES

Le PNR permet une richesse et une accumulation de connaissances sur son territoire. L'observation territoriale permet le suivi des tendances à l'œuvre, l'identification d'enjeux émergents et leur mise à l'agenda des réflexions et de l'action publique. Elle permet d'anticiper les évolutions - territoriales, de société ou encore réglementaires - et les problématiques inhérentes.

L'action du Parc permet la mutualisation des moyens de connaissance, d'observation tout comme un regard distancié sur les enjeux soulevés. La Charte du PNR, les réflexions conduites à l'occasion de son évaluation à mi-parcours, contribuent à la vision d'avenir du territoire et au sens donné à l'action publique.



# Analyse de la mise en œuvre de la charte

Pour l'analyse de la mise en œuvre de la Charte à mi-parcours, le choix a été fait par le Parc de se concentrer uniquement sur les mesures phares de la Charte. Au nombre de 12, ces mesures ont été définies par le Syndicat du Parc au cours d'un travail réalisé en 2015. Ce travail a également conduit à la définition, pour chacune de ces mesures, de questions évaluatives et d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre de ces mesures et de leurs résultats.

Les 12 mesures phares sont présentées dans le tableau suivant :

AXES	ORIENTATIONS	MESURES PHARES
AXE 1 - FAIRE DES PATRIMOINES UN ATOUT POUR LE GOLFE DU MORBIHAN	1. Préserver, sauvegarder et valoriser la richesse et la diversité du patrimoine naturel	7. Préserver et gérer la trame verte et bleue, les corridors écologiques et les maillages naturels
	2. Préserver l'eau, patrimoine universel	13. Veiller à des pratiques non polluantes, en chaîne, sur l'ensemble du bassin versant de la source au milieu récepteur
	3. Valoriser la qualité des paysages du territoire	15. Préserver les structures paysagères du territoire
	4. Contribuer à la conservation et à la valorisation du patrimoine culturel du territoire	18. Préserver et valoriser les patrimoines culturels en réaffirmant l'identité du territoire
AXE 2 - ASSURER POUR LE « GOLFE DU MORBIHAN » UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE	5. Assurer un développement et un aménagement durables du « Golfe du Morbihan »	20. Inscrire le développement durable en stratégie pour le territoire 21. Contribuer à un aménagement cohérent du territoire préservant le climat
	6. Assurer une gestion économe de l'espace, pour garantir l'adéquation entre économie d'espace et préservation	22. Assurer la maîtrise de l'étalement urbain à l'échelle du territoire
AXE 3 - METTRE L'HOMME AU COEUR DU PROJET DE TERRITOIRE « GOLFE DU MORBIHAN »	7. Promouvoir un développement économique respectueux des équilibres	27. Accompagner les activités primaires pour un respect des équilibres naturels et un aménagement cohérent du territoire
		28. Promouvoir une démarche de tourisme durable exemplaire
	8. Développer « l'École du Parc » ouverte sur le monde	30. Développer les partenariats et assurer la coordination*
		32. Stimuler, mener et relayer des actions de sensibilisation
Organisation et moyens du Parc	Gouvernance du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan*	

(\*) Seules 10 mesures sont analysées ci-après. La mesure 30 « Développer les partenariats et assurer la coordination » ainsi que la dernière mesure sur la gouvernance étant analysées dans le cadre de la partie précédente sur l'analyse fonctionnelle





Pour chaque mesure, l'analyse des rubriques a mobilisé les sources suivantes :

RUBRIQUE	SOURCE(S)
La ou les questions évaluatives	Référentiel d'évaluation de la Charte
Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc	- Identification par l'équipe technique du Parc - Analyse des bilans d'activités
Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte	- Questionnaire évaluatif - Entretiens et enquêtes conduits auprès des signataires de la Charte
Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure	- Ateliers de concertation organisés le 8 juillet 2021, - Observatoire du PNR
Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure	- Identification par l'équipe technique du Parc
Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte	- Ateliers de concertation organisés le 8 juillet 2021
Quelques indicateurs et chiffres-clés	Observatoire du PNR

# MESURE 7. PRÉSERVER ET GÉRER LA TRAME VERTE ET BLEUE, LES CORRIDORS ÉCOLOGIQUES ET LES MAILLAGES NATURELS



LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRÉVUS EST BIEN AVANCÉE.

## Questions évaluatives :

- # Comment a évolué la préservation de la trame verte et bleue, des corridors écologiques et des maillages naturels ?
- # La fonctionnalité écologique du territoire s'est-elle améliorée ?

## Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- La réalisation du diagnostic Trame Verte et Bleue et la formalisation d'un plan d'action territorial, à l'échelle des 4 intercommunalités du territoire, en partenariat avec les acteurs concernés ; le Parc est pionnier sur le sujet et acteur de référence en Bretagne ;
- La mise en œuvre des Atlas de la biodiversité communale auprès des 13 communes volontaires, se traduisant par des actions de communication et de sensibilisation, la réalisation d'inventaires conduits ou encadrés par le Parc, l'observation ou le recueil participatif de données ; 15 nouvelles communes se sont engagées en 2020 dans un Atlas de la biodiversité communale pour la période 2021-2023 ;
- L'identification de la trame blanche (sonore) et de la trame noire (pollution lumineuse), en complément de l'identification des trames naturelles du territoire ;
- Le suivi de l'évolution de la répartition d'espèces indicatrices : loutres, rapaces nocturnes (chouette chevêche notamment), batraciens ;
- La mise en œuvre du projet pilote Estuaire de Noyal concernant l'identification de la Trame Bleue Salée avec l'étude du fonctionnement des différents milieux estuariens, d'une part et, d'autre part, la caractérisation des flux d'espèces marines.

## Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : le soutien financier aux sites Natura 2000 et aux mesures agri-environnementales ;
- Conseil régional de Bretagne : l'accompagnement dans l'identification des trames, ainsi que le soutien au contrat nature et aux Atlas de la biodiversité communale ; le soutien au programme Breizh Bocage
- Conseil départemental du Morbihan : la gestion de 32 Espaces naturels sensibles du Golfe du Morbihan, qui constituent d'importants réservoirs de biodiversité et contribuent à la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue ; l'appui technique et le financement de la restauration des milieux aquatiques ; le soutien à l'amélioration du maillage bocager dans le cadre des aménagements fonciers ;
- Intercommunalités : la plantation de haie et l'implication dans Breizh bocage ; l'accompagnement des communes par l'agglomération dans la prise en compte par les documents d'urbanisme de la trame verte et bleue ; la mise en œuvre du contrat territorial de bassin versant et ses actions associées (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : 13 communes (Ambon, Elven, Lauzach, Meucon, Plescop, Ploeren, Plougoumelen, Pluneret, Saint-Avé, Sainte-Anne-d'Auray, Sulniac, Surzur et Vannes) se sont engagées dans un Atlas de la biodiversité communale ; la traduction de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

## Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Les évolutions sont contrastées entre les différents secteurs du PNR : le secteur du littoral subit de très fortes pressions, le littoral est plus préservé. L'urbanisation du territoire bien que davantage encadrée, la fréquentation de sites sensibles... impactent les fonctionnalités écologiques du territoire.

Les pratiques agricoles, le développement urbain et l'aménagement du territoire induisent également des arrachages de haies en certains endroits, contribuant également aux pressions sur la fonctionnalité écologique.

Si l'appréciation de l'évolution de la fonctionnalité écologique reste complexe, elle semblerait s'être plutôt dégradée, sauf concernant la trame bleue, bien que cela reste à vérifier.

## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- La réalisation du diagnostic complet de la Trame Verte et Bleue et du plan d'action à l'échelle du périmètre de l'intégralité des 4 EPCI et non du seul PNR ;
- La déclinaison de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme locaux, SCoT et PLU, avec le développement d'une expertise sur le sujet ;
- La mise en œuvre d'actions opérationnelles par certaines communes : restauration des haies, plantation d'arbres et de haies ;
- Des actions de connaissance et d'animation (Atlas de la biodiversité communale, suivis d'espèces) qui débouchent sur des actions de sensibilisation, d'amélioration des pratiques et de reconquête des milieux ;
- Une prise de conscience et une implication des élus et du grand public sur ces sujets grâce à des actions d'animation et de sensibilisation ;
- La conduite d'actions expérimentales et exemplaires, comme celles sur les différentes trames, qui améliorent la prise en compte de problématiques émergentes et peuvent être reproduites ailleurs ou par d'autres acteurs ;
- Un Parc qui agit comme catalyseur et en transversalité, permettant de mobiliser une diversité d'acteurs et de faire émerger des enjeux partagés et une philosophie commune.

### LES DIFFICULTÉS

- L'appropriation des données (issues des Atlas de la biodiversité communale, sur les ruptures écologiques...) par les élus et leur retranscription dans les documents d'urbanisme qui pourrait être améliorée ;
- Des actions de préservation et de restauration de la Trame Verte et Bleue qui restent à mettre en œuvre ;
- La complexité du sujet (concept, vocabulaire...) qui ne permet pas de toucher certains élus ou habitants les élus ;


## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte


Cette mesure couvre l'enjeu de la biodiversité qui est toujours important pour le Golfe du Morbihan. Si l'objectif général reste le maintien de la biodiversité, les actions pourraient porter plus spécifiquement sur l'implication des élus et du grand public, en lien avec les EPCI et, bien sûr, les actions de préservation et de restauration à mettre en œuvre. Ces actions concernent notamment la maîtrise de l'urbanisation, autre enjeu majeur du territoire, mais aussi l'évolution des systèmes agricoles.

De manière prospective, un travail pourrait être engagé pour anticiper les changements à venir, dont le changement climatique, et leurs impacts sur la biodiversité.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés

 **637 ha**  
de boisements nouvellement classés dans les PLU depuis 2014, soit 8 % d'augmentation

 **1 077 km**  
linéaires de haies nouvellement classés dans les PLU depuis 2014, soit 45 % d'augmentation

 **12** projets de préservation et gestion des trames portés par les collectivités et appuyés par le Parc et 6 actions menées contribuant à résorber un point de fragilité

 **5** corridors fragiles sur 40 identifiés sur le plan de Parc touchés par le développement urbain

 **30 km**  
Près de  
de haies arrachés au cours des six dernières années

# MESURE 13. VEILLER À DES PRATIQUES NON POLLUANTES, EN CHAÎNE, SUR L'ENSEMBLE DU BASSIN VERSANT DE LA SOURCE AU MILIEU RÉCEPTEUR



DES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE MAIS LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE GEMAPI AUX EPCI A MIS UN FREIN À LA DYNAMIQUE

## Questions évaluatives :

- # Quelle est l'évolution de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques ?

## Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- L'animation d'un contrat territorial sur le bassin versant de Pénerf, avec notamment une expérimentation de traçage bactériologique conduite dans le cadre des actions de reconquête de la qualité bactériologique de l'estuaire, la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ou encore l'animation d'un programme pédagogique auprès des écoles du bassin versant ayant touchés 1 500 élèves ;
- L'animation du réseau Zéro pesticide des collectivités du PNR, avec des échanges, retours d'expérience et actions de communication mobilisant les membres du réseau, ainsi que des actions de communication et de sensibilisation auprès des habitants.

## Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

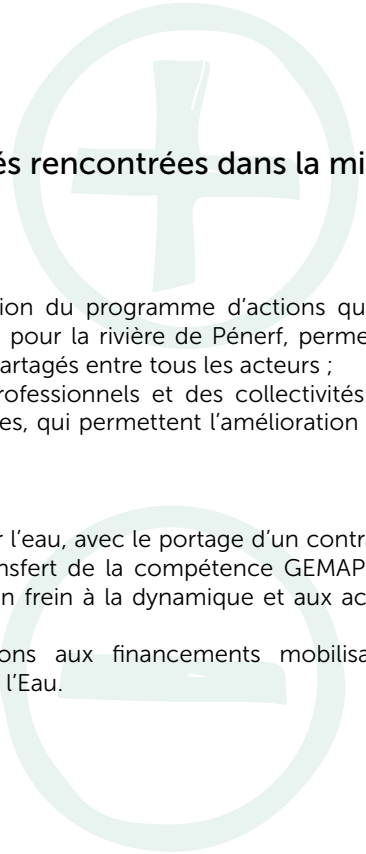
Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : l'appui à l'élaboration du SAGE Golfe du Morbihan et Ria d'Étel ;
- Conseil régional de Bretagne : le soutien à l'élaboration des schémas directeurs d'assainissement ou de gestion des eaux pluviales, à la mise en conformité ou la réhabilitation des stations d'épuration, des postes de refoulement ou des réseaux, aux opérations Zéro phyto ;
- Conseil départemental du Morbihan : l'accompagnement des collectivités sur l'assainissement via le SATESE, particulièrement avant le transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités ; le financement des études et travaux d'assainissement non collectif ; l'accompagnement des travaux de restauration des collecteurs ;
- Intercommunalités : la mise en œuvre du contrat territorial de bassin versant ; l'accompagnement des professionnels agricoles vers des pratiques non polluantes ; la réalisation du profil conchylicole (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : engagement de communes dans l'objectif Zéro pesticide.

## Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Les pratiques impactant la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques sont perçues comme ayant évolué nettement positivement. Le territoire a connu une augmentation de 140 % des surfaces en agriculture biologique ou en conversion, augmentation importante mais qui concerne encore qu'une petite minorité des exploitations agricoles.

Cependant, l'évolution du classement des masses d'eau reste très variable selon les bassins versants concernés et ne permet pas d'établir de tendance de fond. En parallèle, le nombre de jours de fermetures des zones conchylicoles, de pêche à pied et de baignade a cependant augmenté sur la période 2015-2020 du fait de la dégradation de la qualité de l'eau suite à des épisodes climatiques tempétueux. La sensibilité des masses d'eau côtières et estuariennes du Golfe du Morbihan se trouve exacerbée par l'artificialisation du territoire et la multiplication des épisodes climatiques intenses. Au titre des algues vertes, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a déclassé la masse d'eau du Golfe en état moyen. A noter qu'en période d'interdiction de la pêche sur le littoral pour des raisons de pollution, la rivière de Pénerf est davantage épargnée, ce qui traduit l'amélioration de la qualité de l'eau sur ce secteur.



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- Le diagnostic et l'élaboration du programme d'actions qui ont été réalisés par les acteurs pour la rivière de Pénerf, permettant l'identification des enjeux partagés entre tous les acteurs ;
- L'accompagnement des professionnels et des collectivités vers des pratiques non polluantes, qui permettent l'amélioration de la qualité de l'eau.

### LES DIFFICULTÉS

- Le Parc était très investi sur l'eau, avec le portage d'un contrat de bassin versant, mais le transfert de la compétence GEMAPI aux intercommunalités a mis un frein à la dynamique et aux actions portées par le Parc ;
- La dépendance des actions aux financements mobilisables, notamment de l'Agence de l'Eau.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés



47 alertes des zones conchylicoles, de pêche à pied et de baignade en 2020



211 jours de fermetures des zones conchylicoles, de pêche à pied et de baignade en 2020



La masse d'eau du Golfe du Morbihan a été déclassée en état moyen au titre des algues vertes



30 communes sur 33 en démarche zéro pesticides (niveau 5 de la charte régionale)



6 contrats territoriaux milieux aquatiques couvrant les bassins versant suivants : Loch, Sal, Pénerf, Plessis et Bilaire



72 % des filières d'assainissement collectif contrôlées sur les six communes d'AQTA adhérentes au Parc. 44 % sont non conformes et 6 % non conformes avec travaux obligatoires.



## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Une nouvelle stratégie serait à arrêter avec les partenaires impliqués sur le sujet afin de lever le frein à la dynamique issu du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI et repositionner le rôle du Parc sur cette mesure.

Les actions conduites sur la rivière de Pénerf ont un impact positif sur la qualité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Elles seraient à déployer sur tout le territoire.

La communication sur les actions exemplaires serait à renforcer. Il pourrait également être envisagé la mise en place d'une cellule conseil pour la lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses.

# MESURE 15. PRÉSERVER LES STRUCTURES PAYSAGÈRES DU TERRITOIRE



LA MISE EN ŒUVRE DES  
ENGAGEMENTS PRÉVUS  
EST BIEN AVANCÉE.

## Questions évaluatives :

- # Quelle est l'évolution de la qualité paysagère des 11 entités paysagères ?

## Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- L'animation de l'Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan, créé en 2005 ; l'observatoire du Parc constitue une référence reconnue au sein de la POPP-Breizh, la Plateforme des Observatoires Photographiques du Paysage (OPP) en Bretagne. Cet observatoire a par ailleurs permis la réalisation d'expositions et l'animation de rencontres et débats sur le sujet des paysages ;
- L'élaboration et l'animation du plan de paysage « Campagne des transitions » qui constitue l'une des 11 entités paysagères du PNR, interface entre le Golfe et l'arrière-pays, à dominante agricole, espace fragile soumis à de fortes pressions urbaines ; l'élaboration du plan de paysage s'est achevée en 2017, au terme de la rédaction des fiches action qui répondent aux objectifs fixés collectivement ;
- L'élaboration du plan de paysage « Renouveau de la végétation arborée du littoral et des îles », engagé en 2018, a permis la réalisation de l'état des lieux du patrimoine arboré sur l'ensemble du littoral du Golfe et l'identification des secteurs à enjeux prioritaires ;
- L'animation de parcours paysage, permettant la lecture et la compréhension des paysages du Golfe du Morbihan ;
- L'élaboration et l'animation de la Charte signalétique du Parc auprès des communes du PNR avec l'accompagnement du Parc sur plusieurs projets communaux de signalisation interprétative ;
- La co-édition d'un guide architectural et paysager des bâtiments ostréicoles et sa diffusion auprès des acteurs du territoire et, de part son exemplarité, aux six autres comités régionaux de conchyliculture de France.

## Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : l'engagement d'actions visant à supprimer les dispositifs publicitaires illégaux ; les porter à connaissance et avis rendus au titre de Personne Publique Associée intégrant des objectifs de qualité paysagère ; le soutien aux plans de paysage ;
- Conseil régional de Bretagne : le soutien aux plans de paysage ;
- Intercommunalités : l'accompagnement des projets des communes de l'agglomération pour une prise en compte effective de l'orientation paysagère du SCoT ; l'accompagnement des communes dans l'élaboration de plan de référence urbain (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : l'intégration des problématiques paysagères aux opérations d'aménagement ; la déclinaison communale des plans de paysage ; l'implication dans la mise en œuvre de la nouvelle charte signalétique du Parc.

## Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Si les paysages sont davantage pris en compte dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme, il n'en demeure pas moins que des évolutions sont encore perçues comme négatives : les paysages urbains connaissent une banalisation, avec un manque de qualité des opérations, les paysages de transition entre l'urbain et le naturel ne sont pas assez travaillés, la qualité paysagère des zones d'activités économiques et des entrées de villes est médiocre...



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- L'important travail réalisé par le Parc sur le sujet, la prise en compte du paysage dans les projets ;
- Le développement des outils : l'Observatoire Photographique des Paysages, la Charte signalétique, le guide architectural et paysager des bâtiments ostréicoles... ;
- La réflexion sur la place de l'arbre sur le littoral ;
- La protection du paysage à travers le classement des haies et des espaces naturels.

### LES DIFFICULTÉS

- Le déficit d'appropriation de l'observatoire photographique par les porteurs de projet ;
- Le manque de visibilité dans le suivi de la mise en œuvre des opérations lié à l'absence de chargé de mission paysage et au fait que l'animation des outils et actions reposent sur la capacité des autres actions du paysage ;
- Un sujet, les paysages, difficiles à appréhender et se situant à la croisée d'autres domaines – les zones d'activités économiques, les espaces naturels... - qui demande une approche transversale ;
- Des documents d'urbanisme prenant peu en compte la protection des paysages emblématiques ou les cônes de vues identifiés sur le plan de Parc ;
- Des règlements des documents d'urbanisme, dont les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui restent peu mobilisés bien que contraignants car permettant de garantir la prise en compte des qualités architecturales, urbaines et paysagères.

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Les paysages restent sous pression dans un contexte de territoire en développement et d'une urbanisation prégnante. Ils restent porteurs d'enjeux forts pour le PNR qui doivent se retrouver et se décliner en objectifs opérationnels à la croisée des secteurs concernés : urbanisme, projets d'aménagement, développement économique, gestion des milieux naturels...

Un travail sur les points noirs paysagers pourrait également être entrepris, après une phase d'identification et de définition d'un programme d'action partagé.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés



70 points de suivi photographiques.  
12 campagnes annuelles soit plus de 1 000 clichés consultables dans l'observatoire



27 % des points de suivis de l'Observatoire Photographique des Paysages du Golfe du Morbihan avec une évolution notable du paysage depuis 2014



66 % des communes du PNR concernées par un plan de paysage (0 en 2014)



6 plans locaux d'urbanisme sur 19 révisés intègrent un volet paysager et/ou des franges urbaines ou une OAP thématique



35 actions de sensibilisation au paysage menées par le Parc (parcours paysage, exposition, films, etc.)

# MESURE 18. PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES CULTURELS EN RÉAFFIRMANT L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRÉVUS EST BIEN AVANCÉE.

## Questions évaluatives :

- # Comment ont évolué la préservation et la gestion des patrimoines culturels ?

## Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- L'inventaire du patrimoine bâti maritime , engagé en 2016, et sa valorisation dans le cadre du Projet européen PERICLES ;
- L'acquisition et la valorisation du bateau d'intérêt patrimonial Guépard n°1 « Fleur de Blé noir », dériveur conçu en 1960 tout spécialement pour la plaisance sur la petite mer ; la labélisation du « Corbeau des mers », voilier construit en 1931 et ancien caseyeur, en marque « Valeurs Parc naturel régional ;
- La collecte et la valorisation des connaissances empiriques des professionnels de la mer dans le cadre du projet MELOEM ; l'étude a permis de recueillir le témoignage de 43 conchyliculteurs et pêcheurs à pied et embarqués ; elle visait également à questionner la place des femmes dans les activités de pêche et de conchyliculture ; elle a permis la réalisation d'un livret, de vidéos, d'une exposition ou encore d'ateliers ;
- La valorisation du patrimoine oral maritime avec l'exposition « Mousig Bihan, chansons des gens de mer » ;
- L'inventaire, engagé en 2014, des métiers et savoir-faire traditionnels du Golfe du Morbihan : pêche à la morgate et palourde, bouilleurs, couvreurs chaumier, passeurs... ;
- La participation aux démarches engagées par les partenaires dont « Paysages de Mégalithes » et « Pays d'Art et d'Histoire ».

## Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : le soutien aux inventaires ; l'accompagnement du projet de candidature UNESCO « Paysages de Mégalithes », qui concerne une grande partie du PNR ;
- Conseil régional de Bretagne : le soutien aux inventaires et à leur valorisation ;
- Conseil départemental du Morbihan : la gestion de sites de patrimoine historique (château de Suscino, mégalithes) ; l'accompagnement du projet de candidature UNESCO « Paysages de Mégalithes » ;
- Intercommunalités : le soutien des communes à la rénovation de patrimoine ; l'aide aux bateaux d'intérêt patrimonial ; l'inventaire participatif du patrimoine et la labellisation Pays d'art et d'histoire (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ; le soutien au projet de candidature UNESCO « Paysages de Mégalithes » ;
- Communes : l'intégration des préconisations de préservation des patrimoines dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement ; l'inventaire du petit patrimoine lors de l'élaboration des documents d'urbanisme par les communes de l'agglomération.

## Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

La préservation et la gestion des patrimoines culturels évoluent positivement. De nombreuses actions sont engagées, permettant d'accroître les connaissances, de les valoriser et de déboucher sur des actions de protection. Les documents d'urbanisme locaux permettent d'inscrire des mesures de protection des patrimoines, malgré un déficit d'animation sur le sujet.





## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- Les inventaires, solides et partagés ;
- L'accompagnement des communes par le Parc ;
- La coordination et les partenariats ;
- La mobilisation de financements par le Parc, bien que leur pérennité dans le temps interroge et pourrait fragiliser l'avancée des actions ;
- La marque valeur Parc qui permet la valorisation de patrimoines.

### LES DIFFICULTÉS

- La difficulté à coordonner les différents partenaires ;
- Le manque de visibilité de certains patrimoines, le patrimoine navigant notamment ou encore vernaculaire ;
- Des actions en direction du grand public qui pourraient être renforcées ;
- Une mesure (et plus largement une orientation) dépendant intégralement de financements externes

## Quelques indicateurs et chiffres-clés



200 sites classés ou inscrits au titre des Monuments historiques au sein du PNR (197 en 2014)



972 éléments de patrimoine bâti maritime inventoriés au Service Régional de l'Inventaire (0 en 2014)



100 nouveaux éléments inventoriés à la carte archéologique depuis 2014, soit 14 % d'augmentation



8 démarches d'inventaire de patrimoine culturel immatériel (*Passeur du Golfe, pêche à la palourde, savoir-faire chaumier, etc.*)



730 667 € d'aide versés pour la Région en faveur de la restauration du patrimoine dont près de 83 000 € pour le patrimoine navigant

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Les processus d'inventaire, de valorisation et de protection sont à poursuivre concernant les patrimoines pour lesquels ils sont engagés, permettant notamment d'aboutir à des actions de valorisation ou de préservation en fonction des enjeux et objectifs. Une stratégie portant sur la diversité du patrimoine littoral et maritime est à engager. Des approfondissements ou des compléments pourraient être conduits sur le patrimoine rural, oral, les savoir-faire ou encore la place des femmes. La préservation du patrimoine culturel, artistique, architectural et historique est à poursuivre ou à engager.

## MESURE 20. INSCRIRE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN STRATÉGIE POUR LE TERRITOIRE



DES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE MAIS LA MESURE À PÂTIT DE DIFFICULTÉS

### Questions évaluatives :

- # Le développement durable a-t-il été inscrit, à toutes les échelles et de manière systémique, comme stratégie pour le territoire ?

### Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- La participation aux gouvernances nationales et locales de la mer : Conseil National de la Mer, commission Mer et Littoral des Pays de Vannes et Auray, réseau Gestion intégrée des zones côtières (GIJC) ;
- La participation et la co-animation des instances du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM), la contribution à sa révision ;
- La maîtrise d'ouvrage d'actions du SMVM : le projet sur le renouvellement de la végétation arborée du Golfe du Morbihan, la rédaction d'un guide d'accompagnement pour l'intégration paysagère et architecturale des établissements conchylicoles du PNR ou encore la conduite d'actions de sensibilisation des usagers des activités nautiques ;
- La coordination des opérations « Golfe propre » : l'organisation annuelle d'une journée de nettoyage du littoral du Golfe avec les communes et les volontaires.

### Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : la révision du Schéma de Mise en Valeur de la Mer (SMVM) ; le soutien, via l'appel à manifestation d'intérêt Région-DREAL-CEREMA, à la gestion du trait de côte, contribuant à la GIJC : intégration terre-mer, intégration dans le temps, entre les acteurs... ;
- Conseil régional de Bretagne : le soutien à la gestion du trait de côte (via l'appel à manifestation d'intérêt Région-DREAL-CEREMA) ; le soutien aux collectivités à travers l'appel à projet mobilisation citoyenne ou les contrats de partenariat passés avec les EPCI prenant en compte les objectifs de développement durable ; l'élaboration du Plan Déchets ;
- Intercommunalités : la gestion du trait de côte via l'appel à manifestation d'intérêt Région-DREAL-CEREMA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Auray Quiberon Terre Atlantique) ; l'adoption d'un Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) et l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du trait de côte ; l'élaboration et la mise en œuvre par GMVA d'un Agenda 21 qui a évolué vers un Plan climat air énergie territorial (PCAET) approuvé en février 2020 ; la signature du PCAET d'AQTA également en 2020 ; l'engagement dans la démarche Territoire économe en ressources (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : quelques communes se sont engagées dans des Agenda 21.

### Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Sur la première période de mise en œuvre de la Charte du PNR du Golfe du Morbihan, les actions relatives au développement durable se sont surtout concentrées sur l'enjeu maritime. Les communes du littoral sont moins engagées sur le sujet du développement durable que les communes littorales. Quelques communes ont engagé des Agenda 21, mais ces démarches qui ne sont aujourd'hui plus soutenues n'ont pas été reconduites ou ont été remplacées par des PCAET mis en œuvre au niveau intercommunal, perdant au passage le côté systémique propre au développement durable.

La notion de développement durable pâtit par ailleurs de son flou et, de fait, le périmètre d'action du Parc n'est pas très bien identifié sur le sujet.

A noter que des initiatives citoyennes émergent et se développent en faveur des transitions, en dehors -voire en réaction - de l'action publique.



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- La convention cadre entre l'Etat et le PNR relative aux actions sur l'espace maritime, qui explicite bien les rôles : le régaliens pour l'Etat, la pédagogie, la sensibilisation et la maîtrise d'ouvrage d'actions pour le Parc ;
- La co-animation des instances du SMVM.

### LES DIFFICULTÉS

- La définition floue du développement durable qui n'aide pas son opérationnalité ;
- Des moyens insuffisants au regard de l'objectif initial très ambitieux, qui limitent de fait l'action à certains sujets (le milieu maritime a ainsi été privilégié) ;
- Un traitement du développement durable qui reste essentiellement sectoriel ;
- Une moindre dynamique sur l'espace rétro-littoral.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés



Une réorganisation des thématiques du SMVM avec la création du groupe «Stratégie littorale» regroupant les thèmes Urbanisme, paysage, énergie et climat



Participation du Parc à **6** instances de gouvernance Mer et Littoral (3 en 2014)



actions innovantes mises en place par le Parc et liant protection des milieux naturels et usages (2 en 2014)



Plus de **300** bateaux rencontrés en moyenne par an

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Après une première période de mise en œuvre de la Charte très axée sur l'enjeu maritime, la seconde période pourrait permettre un rééquilibrage au bénéfice de l'espace rétro-littoral. Si le développement durable est toujours perçu comme un enjeu fort pour le territoire, la terminologie pourrait évoluer, privilégiant par exemple « les transitions », afin de rendre l'approche davantage opérationnelle.

La montée en puissance des EPCI implique également une adaptation de la gouvernance et de la stratégie en fonction des compétences et des moyens de chacune des organisations concernées. Avec la réorganisation territoriale et un sujet, le développement durable, éclaté entre plusieurs niveaux des instances territoriales, le positionnement de chacune sur le sujet doit être re-précisé ainsi que les engagements respectifs.

L'action publique gagnerait probablement à davantage s'appuyer et mobiliser les innovations citoyennes et les acteurs qui les portent pour se renouveler, évoluer et ainsi permettre d'amplifier les dynamiques de transition.



**4 000** guides «Cap sur la petite mer» distribués pour la sensibilisation des plaisanciers

# MESURE 21. CONTRIBUER À UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE PRÉSERVANT LE CLIMAT



LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRÉVUS EST BIEN AVANCÉE.

## Questions évaluatives :

- # L'évolution du fonctionnement et de l'aménagement du territoire sont-ils cohérents avec les enjeux climatiques d'adaptation et d'atténuation ?

## Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Le Parc a été lauréat de l'appel à initiatives Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), lancé par le Ministère de l'Environnement en 2014, qui a permis l'accompagnement de plusieurs projets : l'expérimentation d'une hydrolienne pour la production d'énergie renouvelable autoconsommée au Moulin à marée de Pen Castel à Arzon, la gestion différenciée des espaces verts par éco-pâturage à Arzon, la production délocalisée d'énergie photovoltaïque avec autoconsommation totale sur la piscine de Kercado de Vannes ou encore l'acquisition d'un véhicule électrique de service par le Parc ;
- La constitution du fond FULENN en faveur de la transition énergétique, à partir des certificats d'économie d'énergie (CEE), au profit de l'accompagnement de projets citoyens et collectifs de production d'énergie ou encore l'achat d'un bateau électrique par le Parc ;
- La contribution à l'étude conduite dans le cadre du projet « Golfe Nav elec », initiée par Morbihan Energies et portant sur la faisabilité du déploiement de la navigation électrique à l'échelle du Golfe du Morbihan ;
- L'alimentation et la diffusion de l'outil CACTUS d'aide à l'adaptation au changement climatique, destiné principalement aux collectivités et aux élus qui souhaitent mener des actions pour s'adapter au changement climatique actuel et à venir ;
- Le suivi sur le long terme des évolutions du trait de côte, en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale et l'Institut Universitaire Européen de la Mer, afin de diminuer la vulnérabilité des communes littorales aux risques côtiers et à l'élévation du niveau de la mer ;
- Le développement de la culture du risque, avec l'installation de repères de submersion marine, d'échelles de submersion, la réalisation d'expositions ou d'une maquette 3D du territoire du Parc.

## Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : l'accompagnement du réseau des PCAET, des EPCI et acteurs sur le territoire du PNR par tous les outils de l'ADEME ; le soutien via le dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte ;
- Conseil régional de Bretagne : la co-animation avec Etat et l'ADEME du réseau des PCAET et d'une Communauté d'intérêts des bilans carbone des collectivités bretonnes ; le déploiement du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) ; le co-pilotage de la feuille de route de développement des énergies renouvelables terrestres et marines ; le pilotage et l'animation de la stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, Breizh'hin ; le soutien au développement des modes doux ;
- Intercommunalités : la réalisation de liaisons douces (Auray Quiberon Terre Atlantique) ; l'élaboration et la mise en œuvre du PCAET ; le conseil en énergie aux communes, entreprises et particuliers ; le soutien au développement des énergies renouvelables (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : la déclinaison et la mobilisation des dispositifs accompagnant les PCAET ; la traduction des objectifs de développement multipolaire du territoire dans les documents d'urbanisme ; la mise en œuvre de plan de mobilités.

## Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

La croissance démographique et à l'urbanisation du territoire, qui génèrent des besoins de déplacements et une consommation de terre agricole, pèsent sur les capacités d'atténuation des consommations énergétiques et des rejets de gaz à effet de serre du territoire, avec des résultats en deçà des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Concernant le volet adaptation du territoire au changement climatique, le développement des connaissances permet de poser les enjeux ainsi qu'une prise de conscience partagée du risque. Ces enjeux restent cependant encore largement à traduire dans l'aménagement et le fonctionnement du territoire. Un travail d'approfondissement sur la prise en compte des risques côtiers liés à l'élévation du niveau de la mer est engagé.



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- Une bonne connaissance du territoire et des risques existants ;
- Un Parc leader sur les problématiques d'adaptation ;
- Des élus sensibilisés ;
- Les innovations et le développement des énergies renouvelables restent cependant faibles au regard des consommations énergétiques du territoire.

### LES DIFFICULTÉS

- Une prise en compte des enjeux encore partielle et limitée, notamment dans les outils de planification (PLU) ;
- La compétence 'Climat' transférée aux EPCI, soulevant la question du positionnement du Parc dans cette mesure ;
- Des budgets insuffisants au regard de l'importance des actions mettre en œuvre ;
- Des habitants encore insuffisamment sensibilisés.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés



# 2 PCAET

approuvés en 2020 couvrant 30 communes du territoire du Parc



# 5 tonnes

de CO<sub>2</sub> émis par habitant en 2010 sur le territoire de GMVA et 5,6 T pour AQTA contre 7,6t en moyenne au niveau Bretagne



# 3 336 GWh

d'énergie finale consommée en 2010 sur le territoire du Parc pour une production de 200 GWh d'énergie renouvelable (EnR) soit

# 6 %



# 198 GWh

d'EnR produits dont 66% en bois de chauffage produit en 2020. (+4 % par rapport à 2014) et 23 % en éolien terrestre (+6 % par rapport à 2014)



# 16 établissements,

financement des travaux dans 3 mairies, 7 écoles et 6 autres bâtiments publics du territoire (maisons d'associations, salles communales)

# 1 300 000 €



Coût total des travaux : Changement de plus de 1 600 luminaires, de 100 horloges astronomiques et installation de 10 mâts solaires.

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Les questions énergétiques et climatiques représentent des enjeux forts pour le territoire qui sont amenés à monter en puissance dans la seconde période de mise en œuvre de la Charte. Les démarches engagées doivent permettre une amplification des réponses opérationnelles qui seront apportées par l'ensemble des acteurs.

Des sujets pourraient être davantage investis comme la mobilité, l'aménagement des villes littorales ou encore l'agriculture.

## MESURE 22. ASSURER LA MAÎTRISE DE L'ÉTALEMENT URBAIN À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE



DES ENGAGEMENTS STRUCTURANTS CONCERNANT LES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX ONT ÉTÉ MIS EN ŒUVRE MAIS D'AUTRES RESTENT À ENGAGER.

### Questions évaluatives :

# L'étalement urbain est-il maîtrisé ?

### Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- La participation aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) et l'établissement d'un avis pour les révisions de 12 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) ;
- L'établissement de l'avis sur le projet de PLUi arrêté de Questembert Communauté ;
- La participation à l'élaboration du SCoT de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et l'établissement de l'avis sur le projet arrêté ;
- Le travail sur le volet économique du SCoT d'Auray Quiberon Terre Atlantique ;
- L'établissement de propositions de règles pour le projet de SRADDET de la Région Bretagne ;
- La coordination des démarches sur le potentiel foncier.

### Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : la contribution à l'élaboration du Guide du potentiel foncier et immobilier dans les tissus urbains existants ; le suivi des procédures d'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) pilotée par le Conseil départemental ; l'animation de l'observatoire régional du foncier en copilotage avec le Conseil régional ;
- Conseil régional de Bretagne : la contribution comme Personne Publique Associée aux documents d'urbanisme ; l'élaboration de la Charte de gestion économe du foncier ; l'animation de l'Observatoire régional du foncier en copilotage avec la DREAL ; l'élaboration du SRADDET approuvé en 2021 ainsi que des 6 feuilles de routes régionales (cohésion des territoires, mobilités, bien manger pour tous, etc.) ;
- Conseil départemental du Morbihan : l'engagement de procédures d'Aménagement foncier agricole, forestier et environnemental (AFAFE) ;
- Intercommunalités : la contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre du SCoT (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : l'élaboration ou la révision ainsi que la mise en œuvre des PLU (12 communes) et PLUi (Questembert Communauté).

### Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Malgré la prise en compte de l'objectif de maîtrise de l'étalement urbain par les documents d'urbanisme, l'enjeu reste largement prégnant sur le territoire. Il l'est particulièrement sur le secteur littoral, mais il touche également le rétro-littoral, d'autant plus que ce dernier n'est pas concerné par la Loi littoral. L'accroissement démographique et l'attractivité pour les résidences secondaires du Golfe du Morbihan, renforcés par la crise sanitaire, exacerbent les pressions sur le foncier et l'habitat, conduisant à une forme de gentrification de certains secteurs. Cette évolution se traduit par plus d'un millier d'hectares artificialisés en 10 années (2009-2019), n'intégrant pas les dernières années de crise sanitaire, malgré une surface équivalente soustraite des zones à urbaniser des documents d'urbanisme depuis 2014.



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- L'élaboration et la mise en œuvre des documents de planification aux différentes échelles : SRADDET, SCoT, PLU(i) ;
- Le respect des engagements en termes de densification et d'extension urbaine lors des révisions des PLU ;
- Le fonctionnement de la commission urbanisme du Parc dont les avis sont importants pour les documents de planification (PLU, SCoT).

### LES DIFFICULTÉS


- Les pressions urbaines toujours très fortes - voire en augmentation - sur le foncier ;
- Une faible appropriation de l'enjeu de l'étalement urbain par les habitants ;
- Des moyens limités pour mener à bien les actions de sensibilisation et d'accompagnement des communes et partenaires.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés

 **1 032 ha**  
hectares artificialisés entre 2009 et 2019

 **1,4 %**  
Part des surfaces artificialisées sur le territoire du PNR (médiane des 59 Parcs : 0.3 %)

 **6,9**  
Densité moyenne de logements/ha au sein des enveloppes urbaines en 2019 (5,7 en 2013)

 **1 130 ha**  
de zones à urbaniser (U et AU) soustraits des documents d'urbanisme depuis 2014, soit une réduction de 52 %

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

La maîtrise de l'étalement urbain reste un enjeu fort pour la seconde période de mise en œuvre de la Charte, d'autant plus que les pressions semblent encore s'accroître alors que le SRADDET vise un objectif de zéro consommation nette de terres agricoles et naturelles à l'horizon 2040.

Le besoin de pédagogie pour la prise de conscience et l'acceptation sociale de l'enjeu reste prioritaire. Le besoin d'accompagnement reste présent, afin de permettre aux collectivités de relever l'enjeu et de concilier les défis urbanistiques, paysagers et d'accueil de population. La complexité de l'enjeu, dans un contexte de tensions croissantes, appelle également à développer les innovations dans les réponses qui pourront être apportées, permettant la promotion de nouveaux modèles urbains alliant densification, qualité architecturale, qualité du cadre de vie et accessibilité sociale.

 **18 PLU**  
révisés sur 19 ont respectés les enveloppes urbaines définies au plan

# MESURE 27. ACCOMPAGNER LES ACTIVITÉS PRIMAIRES POUR UN RESPECT DES ÉQUILIBRES NATURELS ET UN AMÉNAGEMENT COHÉRENT DU TERRITOIRE



LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRÉVUS EST BIEN AVANCÉE.

## Questions évaluatives :

- # Les activités primaires se maintiennent-elles ? Lesquelles ?
- # Quelle est l'évolution des impacts des activités primaires sur les équilibres naturels et l'aménagement du territoire et réciproquement ?
- # Quel est l'effet du label Parc sur les activités primaires ?

## Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- La médiation entre les activités primaires et les autres usages maritimes réalisée à travers le projet européen « MarHa » sur les habitats naturels marins ;
- Le développement de la marque Valeurs Parc Naturel Régional, qui compte aujourd'hui près d'une soixantaine de structures ou acteurs, ainsi que l'animation du réseau et sa promotion avec des événements comme l'exposition « Portraits Valeurs Parc » ou les Grands Pique-Niques du Parc ;
- Le suivi des PLU pour préserver les activités primaires (zonage, règlement) ;
- L'accompagnement des agriculteurs vers des systèmes autonomes dans le cadre de l'animation d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) ;
- L'animation du concours général agricole des Pratiques Agro-écologiques - Prairies et Parcours permettant la valorisation de l'agro-écologie ;
- Le lancement d'une approche prospective des systèmes alimentaires, dans le cadre du scénario « Afterres 2050 », visant à conforter l'agriculture du territoire.

## Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : les actions en faveur du maintien du foncier et des bâtiments liés aux activités conchylicole ; la réalisation de contrôles des dispositifs Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) BIO ;
- Conseil régional de Bretagne : l'amélioration des connaissances sur la gestion des ressources (Coquilles St Jacques, palourdes, pouces-pieds, seiches, huîtres plates) ; la définition d'une stratégie foncière permettant de maintenir les unités fonctionnelles des exploitations conchylicoles (bâtiment et concessions en mer), au travers d'un partenariat avec la SAFER ; a réalisation de profil de vulnérabilité conchylicole ; le déploiement des MAEC (PAEC PNRGM) et le soutien à l'agriculture biologique ainsi que la transformation et la vente directe de produits agricoles ; le déploiement du programme Breizh bocage ;
- Conseil départemental du Morbihan : l'accueil d'une paludière et d'un ostréiculteur dans le marais de Lasné, propriété départementale ;
- Intercommunalités : le déploiement du programme Breizh bocage (Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ; le portage du projet Ostréapolis, centre d'interprétation dédié à l'ostréiculture et plus largement aux produits de la mer (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : le maintien des structures et de l'activité agricole dans les PLU ; la promotion des produits locaux.

## Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Les activités primaires (pêche, ostréiculture, agriculture) semblent rester stables en nombre d'établissements. L'érosion tendancielle des exploitations agricoles paraît limitée par le nombre d'installations de petites unités en diversification (maraîchage, verger, arboriculture, etc.). Des actions mises en œuvre, autour de la gestion du foncier notamment, ont également permis de limiter le recul.

Au regard des suivis de la qualité des eaux, les impacts des activités semblent avoir évolué positivement sur les masses d'eaux continentales mais les eaux côtières du Golfe du Morbihan restent très sensibles vis-à-vis des apports terrigènes ainsi qu'aux pollutions d'origine urbaine.

La localisation des activités primaires au sein d'un PNR et pouvant bénéficier d'un label Parc leur confère une image valorisante. Les actions conduites contribuent à leur connaissance et leur reconnaissance. L'agriculture semble cependant moins bénéficier de cette valorisation que les activités maritimes, ces dernières étant concernées par davantage d'actions.





## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- La médiation entre les activités primaires, les activités tertiaires et les activités de plaisance ;
- La gouvernance mise en place entre les activités primaires et les collectivités ;
- Le soutien aux professionnels et aux activités traditionnelles ;
- Le label Parc

### LES DIFFICULTÉS

- Le manque de communication en direction du grand public, des habitants ;
- La difficulté à co-construire des partenariats opérationnels avec différents organismes socio-professionnels malgré les démarches de collaboration menées par le Parc.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés

 **1 286**

entreprises agricoles, conchylicoles et pêcheurs (pêche à pied, pêche embarquée, paludiers) (808 en 2004)

 **31 726**

hectares de surface agricole utile (SAU) sur le périmètre du PNR (31 897 en 2014)

 **102**

exploitations en agriculture biologique (+79 % entre 2014 et 2020)

 **4**


projets d'accompagnements professionnels portant sur ces activités & accompagnées par le Parc

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Dans le cadre de la première période de mise en œuvre de la Charte, cette mesure était très axée vers les activités maritimes et le littoral. La seconde période pourrait être davantage tournée vers les activités agricoles et le rétro-littoral.

La marque Valeur Parc pourrait également poursuivre son développement à d'autres productions locales et permettre ainsi leur valorisation.

L'implication des communes, la communication envers les acteurs et le grand public devraient rester une préoccupation importante.

 **4** pêcheurs professionnels de palourde bénéficiant de la marque 'Valeur Parc'

## MESURE 28. PROMOUVOIR UNE DÉMARCHE DE TOURISME DURABLE EXEMPLAIRE



LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRÉVUS EST BIEN AVANCÉE.

### Questions évaluatives :

# Le tourisme a-t-il évolué vers davantage de durabilité ?

### Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Le développement de la marque Valeurs Parc Naturel Régional pour la valorisation d'un tourisme durable, sa promotion par le développement d'une exposition « Portraits Valeurs Parc » ou l'animation des Grands Pique-Niques du Parc ;
- L'animation de sessions d'information et de formation pour les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc ainsi que des autres professionnels du tourisme (une dizaine par an, 20 personnes en moyenne par session) ;
- La participation à la création de produits touristiques et à la promotion du tourisme de nature comme le tourisme ornithologique, l'édition de guides, la participation au salon mondial du tourisme ornithologique Birdsfair ;
- L'implication dans le projet pilote « Destination Parcs » de la Fédération des Parcs ;
- La participation au réseau "Destination Golfe du Morbihan Bretagne Sud" ainsi qu'aux Rencontres du Tourisme de la Région Bretagne ;
- La sensibilisation des usagers de loisirs maritimes, à l'éconavigation ou encore dans le cadre du projet Marha.

### Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Conseil régional de Bretagne : l'élaboration du schéma régional de développement touristiques et des loisirs de la Bretagne (2020-2025) ; la sensibiliser les acteurs socioprofessionnels au développement durable (kit hébergeurs, kit éco-gestes etc.) ; le lancement de la démarche « itinérance mixte sur le GR34 » ; la mise en valeur des structures ou acteurs labellisés marque Valeurs Parc ;
- Conseil départemental du Morbihan : l'appui au développement touristique au travers de l'agence départementale du tourisme du Morbihan ; la mise en œuvre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) ;
- Intercommunalités : la réalisation des itinéraires de promenade et de randonnée (Auray Quiberon Terre Atlantique, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ; l'élaboration d'une stratégie de développement touristique label station verte pour 5 communes ; la réalisation d'une étude sur les logements saisonniers ; l'organisation événementiel en dehors de la saison estivale et le développement du tourisme d'affaire ; le lancement du jeu d'aventure Mys'terre du Golfe au cœur des Landes de Lanvaux ; la pose d'éco-compteurs et de signalétiques (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : le développement de l'offre de découverte des communes rétro-littorales ; le développement d'un programme d'animations hors-saison.

### Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Le tourisme semble évoluer vers davantage de durabilité, même s'il reste encore à accompagner. Des prestataires évoluent lentement et peinent à prendre en compte le développement durable. Le tourisme évolue cependant avec un tourisme local au profit du rétro-littoral et un étalement de la fréquentation. Le corollaire est qu'il touche aujourd'hui plus largement le territoire, tout en restant fort sur le littoral (54% des nuitées départementales sont concentrées sur les communes littorales de la communautés de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique et de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération).

Les résidences secondaires deviennent davantage multifonctionnelles, elles sont utilisées par les enfants, la famille, en location ponctuelle, en Airbnb avec 55 jours d'utilisation en moyenne par an dans le Golfe du Morbihan contre 33 jours en moyenne nationale.



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- La sensibilisation des usagers, notamment ceux des loisirs maritimes ;
- La réflexion engagée sur un autre tourisme ;
- L'animation, les formations autour de la marque Valeurs Parc, qui est un bon levier et permet une reconnaissance des acteurs du tourisme ;

### LES DIFFICULTÉS

- Un manque d'évolution de certains acteurs touristiques ;
- Les moyens limités du Parc au regard de l'importance de l'activité touristique sur le territoire ;
- Le déséquilibre entre le littoral et le rétro-littoral.

## Quelques indicateurs et chiffres-clés



45

entreprises labellisées « Tourisme durable » - Marque Parc



17

mouillages à moindre impact environnemental déployés situés sur des habitats sensibles (5 en 2014)



1 800

bateaux rencontrés et 5 300 plaisanciers sensibilisés



17

sessions de formations et sensibilisation au tourisme durable, pour 216 participants



3 110 832

nuitées sur le territoire de GMVA pour l'année 2019



43 302

lits marchands sur le périmètre du Parc dont 92 % situés sur les communes littorales



390

kilomètres de sentiers côtiers dont 310 km pour le GR 34 (60 % du tracé départemental)

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Compte tenu de l'importance du tourisme dans le Golfe du Morbihan, les enjeux soulevés restent de premier ordre. La dynamique en faveur de la durabilité doit s'amplifier en impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires aux différentes échelles (de la région à la commune), particulièrement les offices du tourisme du territoire avec qui les liens doivent se renforcer.

La sensibilisation et l'information restent dans ce cadre des piliers essentiels. L'objectif du rééquilibrage du tourisme sur le territoire et la saison semble toujours pertinent.

De nouvelles actions de valorisation pourraient être envisagées, en faveur des savoir-faire par exemple, pour valoriser l'art et l'artisanat. Ou encore en faveur des loisirs, tournées aussi bien vers les résidents que les touristes.



## MESURE 32. STIMULER, MENER ET RELAYER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION



LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS PRÉVUS EST BIEN AVANCÉE.

### Questions évaluatives :

- # Comment a évolué la dynamique de sensibilisation des différents publics aux enjeux du territoire ?

### Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc

Les principaux engagements mis en œuvre par le Syndicat mixte du Parc sont les suivants :

- Les animations grand-public, les sorties ornithologiques, l'animation du réseau Aires marines éducatives, les actions grand public conduite dans le cadre des Atlas de la biodiversité communale ;
- Les actions de découverte et la sensibilisation du public via les visites et animation des 25 professionnels labélisés « Valeurs Parc » ;
- Les expositions, les soirées à thèmes et conférences débat : nuit de la chouette, soirée de la transition... ;
- Les journées action « Golfe propre », les chantiers nature d'arrachage de baccharis, la sensibilisation à la pêche à pied... ;
- L'organisation de la Fête du Parc ;
- Le développement des supports numériques de communication (sites internet, réseaux sociaux, vidéo), la diffusion du magazine du Parc (2 par an) ;
- Les partenariats avec les médias locaux ;
- Les déclinaisons locales d'événements nationaux : Fête de la nature, Journées européennes du patrimoine, Jour de la Nuit...
- L'accueil et la sensibilisation des visiteurs de l'île d'Illur par les gardes saisonniers en complément de la gestion des espaces naturels et l'entretien du patrimoine bâti et des équipements.

### Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires de la Charte

Les principaux engagements mis en œuvre par les signataires sont les suivants :

- Etat : la mobilisation des ressources de l'éducation au développement durable de l'Education nationale ; le suivi et l'accompagnement des aires éducatives marines ou terrestres ;
- Conseil régional de Bretagne : la participation et/ou l'intervention aux conférences annuelles ou thématiques (alimentation...) organisées par le PNR ; le soutien des actions de sensibilisation ou d'éducation au territoire, à l'environnement ou au développement durable ;
- Conseil départemental du Morbihan : la sensibilisation du grand public au sein des Espaces naturels sensibles du Département ;
- Intercommunalités : la sensibilisation au grand et au petit cycle de l'eau ainsi que la visite des équipements par les écoles ; les panneaux d'information baignade concernant la qualité des eaux (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) ;
- Communes : les démarches d'information et d'animation visant à impliquer les habitants du territoire ; l'animation de débats et conférences portant sur les projets et réalisations du Parc ; la sensibilisation du public à la découverte du patrimoine et des paysages ; la réalisation de campagnes de sensibilisation saisonnières.

### Les principales évolutions territoriales en lien avec la mesure

Les actions de sensibilisation, d'éducation et de communication se sont développées, certaines avec une réelle ampleur comme les Aires marines éducatives ou les Atlas de la biodiversité communale. Cependant, une large partie de la population n'est pas touchée et les actions semblent trouver un écho surtout chez des personnes intéressées et déjà sensibilisées. Nombre d'enfants, de jeunes ou d'acteurs économiques ne sont ainsi pas suffisamment sensibilisés.



## Les points forts et difficultés rencontrés dans la mise en œuvre de la mesure

### LES POINTS FORTS

- Les actions conduites dans le cadre des Aires marines éducatives ou les Atlas de la biodiversité communale ;
- L'importance et la diversité des actions et outils mobilisés;
- Le rôle du Parc reconnu.
- Les relais établis avec les médias locaux (ex les "Wanted ABC" sont relayés dans le Télégramme)
- La gestion et la valorisation d'Ilur, vitrine du Parc et laboratoire du développement durable

### LES DIFFICULTÉS

- La difficulté à toucher le grand public, les publics éloignés ;
- Le manque de relai dans la communication par les communes et les intercommunalités ;
- La fragilité des moyens du Parc : pas de lieux dédiés à l'accueil du public ni de Maison du Parc. des moyens humains limités à 0,5 ETP ;
- Peu de budget dédié aux animations en dehors des appels à projets, fonds européens, etc.

## Les perspectives et priorités pour la seconde phase de mise en œuvre de la charte

Mesure transversale à toute la Charte, ses objectifs restent importants. Les efforts doivent être soutenus en direction des enfants et des jeunes. Des actions gagneraient à être développées à destination des acteurs économiques, bien que certaines soient déjà conduites dans les mesures thématiques.

L'implication des communes, de par leur proximité avec les habitants, pourrait être renforcée. Des opérations d'accompagnement au changement ou de suivi individualisé également. Afin de toucher un public plus éloigné et élargir l'audience du Parc, la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs du Parc pourrait être envisagée. Mais de nouvelles modalités restent surtout à inventer pour toucher un public plus large encore et plus éloigné des préoccupations du PNR.


Une communication mutualisée entre les Parcs bretons est également une piste en devenir car les interparcs bretons ont mis en lumière de nombreuses similitudes dans les atouts et faiblesses relatives à la sensibilisation et la communication.

De nouveaux sujets pourraient également être abordés, comme l'acceptation sociale vis-à-vis de l'enjeu d'étalement urbain..

## Quelques indicateurs et chiffres-clés

 **37 688**  
visiteurs annuels  
pour le site internet grand public


 **7**  
blogs & sites connexes dédiés à des outils ou des actions thématiques

 **5 800**  
abonnés au compte Facebook  
1 400 abonnés LinkedIn

 **16**  
expositions proposées aux communes, partenaires, établissements scolaires  
70 semaines d'exposition en 2019

 **3**  
événements festifs organisés par le Parc en 2016, 2018 et 2020  
Plus de **1 200**  
participants aux animations lors de la première édition.

 **20 000**  
visiteurs en moyenne par an visitent l'île d'Ilur

 **10**  
magazines dont un numéro spécial édités pour chacun à 75 000 exemplaires et distribués aux habitants

# Conclusion

A mi-parcours de la mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, l'évaluation met en exergue des sujets sur lesquels un travail et des progrès importants ont été réalisés : l'adaptation aux changements climatiques, le littoral et les activités liées à la mer, l'expérimentation conduite sur Pénerf, la biodiversité avec les Atlas de la biodiversité communale, les avis du Parc rendus sur les documents d'urbanisme, etc. Elle identifie également des faiblesses et axes de progrès qui mériteraient d'être pris en compte dans la seconde période de mise en œuvre de la Charte.

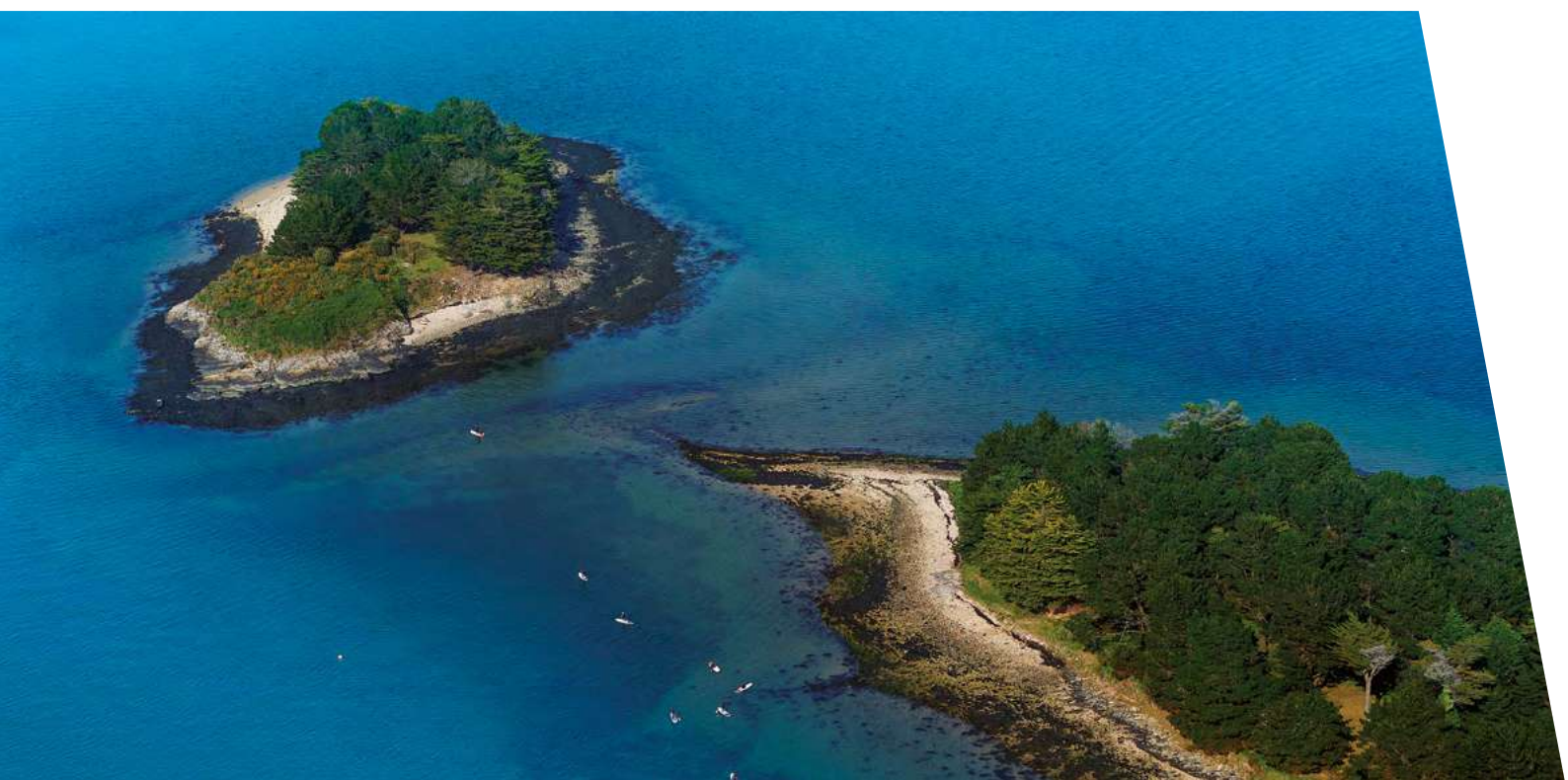
L'évaluation à mi-parcours fait ressortir l'importance des engagements mis en œuvre par le Parc, malgré un effectif et des ressources statutaires moindres que la moyenne des Parcs français. Ce niveau de ressources statutaires impose au Parc une diversification de ses sources de financement et son positionnement sur de nombreux appels à projet notamment. Cette diversification génère ainsi un effet levier financier important au bénéfice du territoire et permet d'investir de nouveaux sujets, mais accapare aussi un temps important de l'équipe technique à la mobilisation des financements et à la justification des réalisations, temps qui n'est pas passé à la mise en œuvre des engagements. Elle génère également une précarité d'une partie des agents et un manque de suivi dans le temps de certains sujets. Elle impose également une vigilance sur le maintien de la cohérence autour des objectifs et priorités de la Charte alors que la réponse aux appels à projet est dépendante d'opportunités.

La mise en œuvre des engagements des signataires de la Charte est plus hétérogène. Un certain nombre de communes, notamment les plus grosses, sont porteuses d'initiatives, alors que d'autres agissent sous

l'impulsion du Parc. Concernant les intercommunalités, leur inscription dans le périmètre du PNR est variable et toutes ne sont donc pas concernées dans les mêmes proportions. Les réformes institutionnelles successives (modification des périmètres, transfert de compétences...) ont également pu freiner leur implication dans la mise en œuvre de la Charte, les intercommunalités devant d'abord gérer leur réorganisation relative à ces évolutions. L'attribution des compétences eau et énergie-climat aux intercommunalités a également freiné la dynamique de mise en œuvre de la Charte, le Parc étant moteur sur ces sujets. Les objectifs de la Charte sont à repartager afin de clarifier le rôle et le positionnement de chacun dans sa mise en œuvre et réenclencher la dynamique.

Mais, au-delà des intercommunalités, ce sont plus largement l'ensemble des signataires de la Charte et les partenaires qui sont à remobiliser dans sa mise en œuvre. Pour nombre d'entre eux, la mise en œuvre de la Charte relève du Syndicat mixte du Parc. Or, la Charte représente un véritable projet de territoire dont les objectifs ne pourront être atteints que si tous les acteurs y contribuent. Seul, le Parc n'en a ni les compétences ni les moyens. Par contre il peut s'affirmer davantage en animation territoriale, « assembler » de l'action publique et des initiatives, porteur de cohérence et d'expérimentations.

De manière plus détaillée, l'évaluation à mi-parcours permet d'envisager des **perspectives pour la seconde période** de mise en œuvre que nous synthétisons ci-après.





## **Redynamiser l'implication des partenaires et ajuster la gouvernance :**

Nous avons évoqué ci-avant le besoin de redynamiser l'implication des partenaires dans la mise en œuvre de la Charte.

Au regard de la montée en puissance des enjeux de long terme (changement climatique, érosion de la biodiversité...), une attention particulière pourrait leur être accordée, garantissant leur bonne prise en compte dans la Charte du Parc et sa mise en œuvre. Cette responsabilité pourrait notamment relever du Conseil scientifique, qui, par le profil de ses membres, est particulièrement pertinent pour traiter de sujets innovants et de long terme.

Une nouvelle instance pourrait également être envisagée, réunissant des porteurs d'initiatives citoyennes, d'innovations, ordinaires ou non, impliqués dans des dynamiques de transition. La Charte du Parc est porteuse de transitions, mais pour que celles-ci puissent s'opérer, il est nécessaire qu'il y ait des innovations. Une telle instance permettrait ainsi de recueillir la vision de ses membres sur les transitions à mettre en œuvre et les mobiliser - eux et leurs réseaux - dans les expérimentations à conduire.

## **Amplifier collectivement les réponses aux enjeux majeurs :**

Malgré les engagements mis en œuvre, des enjeux prennent une importance toute particulière sur le territoire du Golfe du Morbihan : le changement climatique, aussi bien sur ses volets adaptation que atténuation et l'urbanisation notamment. Ces enjeux appellent des réponses encore plus fortes et coordonnées entre tous les acteurs du territoire, sous peine de se faire dépasser.

## **Décliner opérationnellement les chantiers engagés :**

Des chantiers ont été ouverts dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte, permettant d'aboutir à des réflexions ou l'élaboration de documents stratégiques. Il convient maintenant de les décliner dans des suites opérationnelles afin de les traduire en actions. Ces chantiers concernent notamment la trame verte et bleue, les paysages, l'énergie et le climat ou encore le patrimoine maritime.

## **Investir de nouveaux enjeux :**

Parce que les territoires sont en perpétuelle évolution, de nouveaux enjeux ont émergé depuis l'élaboration de la Charte, ou une prise de conscience s'est opérée. Ces nouveaux enjeux pourraient être investis dans la seconde période de mise en œuvre de la Charte. Ils concernent notamment les points noirs paysagers, les connaissances (avec leur approfondissement concernant le patrimoine oral, les savoir-faire ou encore la place des femmes), la mobilité, l'agriculture, la santé environnementale ainsi que la trame noire.

## **Toucher les publics les plus éloignés :**

Malgré les nombreuses actions de communication, de sensibilisation, une grande partie de la population reste éloignée du Parc et peu impliquée dans la mise en œuvre de sa Charte. De nouvelles modalités sont ainsi à envisager pour réussir à toucher plus largement les publics et, en particulier, les publics les plus éloignés. La mise en place d'actions d'accompagnement au changement, l'affirmation d'un rôle de relai de proximité des communes... pourraient être envisagées mais une réflexion à part entière sur le sujet mérite d'être conduite.

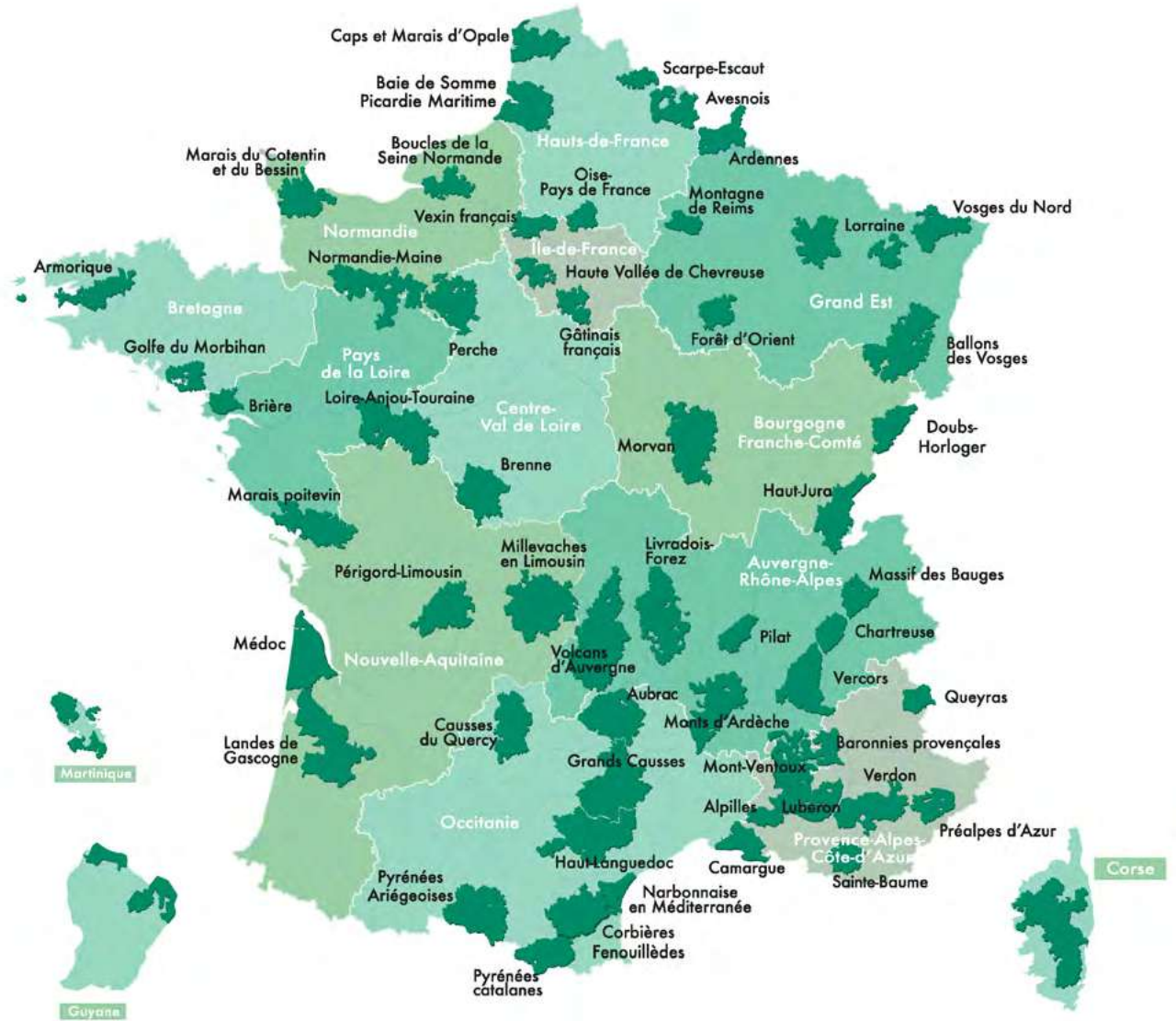
## **Veiller à l'équilibre territorial**

De nombreuses actions ont été conduites en direction de la zone littorale du PNR et de ses activités. Cependant, le secteur rétro-littoral est également soumis à de nombreux enjeux et, la seconde période de mise en œuvre de la Charte doit permettre de davantage mobiliser les communes dans les actions conduites.

Au regard de l'importance des enjeux à traiter, de leur nécessaire prise en charge dans le temps long, de la diversité des acteurs à mobiliser et à accompagner, et de l'ambition politique donnée, une réflexion sur l'ensemble des ressources mobilisables pour assurer et conforter les actions engagées par le Parc mériterait d'être engagée. Cette démarche viserait à stabiliser l'équipe du Parc dans le temps tout en la protégeant un peu plus des contingences financières des appels à projet.

Une autre vie s'invente ici

# 58 Parcs naturels régionaux de France



8 les 33 communes du Parc